

GROUPE DMS DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2005

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 juin 2006, en application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003. Le document de référence 2004 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29/06/2005 sous le numéro D.05-0951 et le document de référence 2003 a été déposé le 02/06/2004 sous le numéro R.04-0103.

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document de référence	5
1.2	Attestation du document de référence	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	FACTEURS DE RISQUE	8
4.1	Risques liés a DMS.....	8
4.2	Risques liés au secteur de la radiologie	11
4.3	Risques liés aux marchés financiers	12
4.4	Autres risques particuliers	12
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	13
5.1	Historique et évolution de la société.....	13
5.2	Evolution boursière	14
5.3	Investissements.....	15
6	APPERCU DES ACTIVITES	16
6.1	Principales activités et les principaux produits	16
6.2	Principaux marchés	21
7	ORGANIGRAMME	26
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	27
8.1	Immobilisations corporelles importantes.....	27
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	27
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	28
9.1	Rapport de gestion.....	28
9.2	Annexes au rapport de gestion	45
9.3	Tableau des résultats des 5 dernières exercices.....	51

9.4	Rapport du President sur le contrôle interne.....	52
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	57
10.1	Informations sur les capitaux propres	57
10.2	Flux de trésorerie.....	57
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	57
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	57
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	57
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	58
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	58
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION...	58
17	SALARIES.....	59
17.1	L'évolution de la masse salariale.....	59
17.2	L'effectif moyen du Groupe DMS.....	59
17.3	Participation des salariés dans le capital	60
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	60
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	61
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles.....	61
18.3	Changement du contrôle.....	61
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	62
19.1	Transfert de créance.....	62
19.2	Engagements de caution solidaire	63
19.3	Comptes courants	64
19.4	Mise à disposition du personnel.....	65
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	67
20.1	Comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2005.....	67
20.2	Vérification des informations financières historiques	101

20.3	Comparatif entre les années 2003 et 2004.....	110
20.4	Honoraires des commissaires aux comptes.....	113
20.5	Politique de distribution des dividendes	113
20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	113
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	114
21.1	Capital Social	114
21.2	Acte constitutif et statuts.....	114
22	CONTRATS IMPORTANTS	118
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	118
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	118
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	118

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Antoine RABASTE, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports de contrôleurs légaux figurant en page 101 dudit document, qui contiennent des observations. »

Antoine Rabaste, le 13 juin 2006.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Gérard JEANNET
Horizon 21 - Le Millénaire, 650 rue Louis Lépine
34000 MONTPELLIER

Nommé le 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

CAZES - BERNARD - GODDYN ET ASSOCIES

Représentée par Monsieur Claude CAZES en remplacement de Monsieur CAMOIN
Le Thélème - 500, rue Léon Blum
34965 Montpellier cedex 2

Expiration du mandat : 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Monsieur Jean-Jacques PERRIN
1, rue du Bourbonnais
53940 SAINT BERTHEVIN

Nommé le 28 juin 2004 pour la même durée que la société.

Monsieur Jean Jacques PERRIN n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 - 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

CAZES - BERNARD - GODDYN ET ASSOCIES

Monsieur Christophe GODDYN
Le Thélème - 500 rue Léon Blum
34976 Montpellier cedex 2

Expiration du mandat : 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€		31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Total actif		19 015	31 011	27 577
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		1 899	12 059	6 948
Intérêts minoritaires		105	165	135
Total capitaux propres		2 004	12 224	7 083
Produits des activités ordinaires		18 056	25 992	23 342
Résultat opérationnel		-8 322	-96	-75
Résultat net de l'ensemble consolidé		-8 752	-638	-260
Part des minoritaires		60	-25	-20
Résultat net consolidé part du groupe		-8 692	-663	-240
Résultat de base par action (en euros)		-2,57	-0,24	-0,11
Résultat dilué par action (en euros)		-2,57	-0,24	-0,11

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document de référence. Leur attention est attirée sur le fait que les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la situation du Groupe. D'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés comme non significatifs par le Groupe pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les risques présentés ci-dessous concernent :

- Les risques liés à DMS
- Les risques au secteur
- Les risques liés aux marchés financiers

4.1 RISQUES LIÉS À DMS

4.1.1 *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Le groupe DMS s'est affranchi d'investissements importants en matière commerciale grâce à l'utilisation d'un réseau de distributeurs partout dans le monde.

En matière de R&D les plus gros investissements ont été réalisés pour le Paladio et le Lexxos principalement avec le CEA/LETI. A ce jour il n'y a plus de développement en cours avec ces organismes. Les développements de physique fondamentale étant réalisés en interne.

S'agissant de la production, le recours à la sous-traitance évite au groupe d'avoir à réaliser des investissements importants. A cet égard rien n'est prévu dans les années à venir si ce n'est un investissement de l'ordre de 500K€ pour l'homologation aux Etats-unis. Cet investissement devra être réalisé à la fin de l'exercice 2006 et début 2007.

4.1.2 *Risques liés à la croissance interne*

Le groupe DMS anticipe une croissance importante dans les années à venir notamment du fait de l'arrivée dans des pays tels que le Japon et les USA. Cette croissance peut générer des difficultés dans les domaines techniques, commerciaux ou administratifs.

Par ailleurs la société est dépendante de ses principaux dirigeants ou responsables. La plupart de ces salariés sont liés par des clauses de non-concurrence.

4.1.3 *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Pour financer son développement DMS a contracté des emprunts en 2002 auprès de quatre établissements bancaires. Un de ces emprunts comporte une clause de remboursement anticipé de 50% du capital restant dû en cas d'augmentation de capital supérieure à 9 M€. Le capital restant dû de cet emprunt s'élève à 551 K€ au 31/12/2005. Le capital restant dû sur les autres emprunts, non assortis de covenants, est de 1750 K€.

Les avances conditionnées s'élèvent à 1 390 K€ au 31/12/2005. Ces avances, consenties par l'ANVAR, ont fait l'objet d'une demande d'échec partiel pour 75% des aides accordées sur le projet Lexxos soit 843 K€. L'ANVAR ne s'est pas encore prononcée sur cette demande.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose de :

- 475 K€ de découvert
- 7 310 K€ de possibilité de mobilisation Dailly ou de MCNE.

4.1.4 *Risques liés à l'évolution technologique*

Le groupe DMS compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu sa taille, par rapport à celle de ses concurrents, DMS doit effectuer des choix technologiques en amont. Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

4.1.5 *Propriété intellectuelle – marques et brevets*

Les marques déposées et utilisées par le Groupe DMS ont été déposées internationalement.

Le groupe dispose d'un contrat de licence exclusive de brevet et de savoir-faire avec le CNRS et le CEA/Leti. Le brevet du CNRS concerne l'évaluation et la caractérisation des propriétés de l'os. L'expérience du CNRS en matière de dépôt de brevet est par ailleurs bien reconnue. Les brevets CEA ont été mis au point en collaboration avec DMS et déposés et entretenus par le CEA à qui ils appartiennent.

4.1.6 *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

Les délais liés au développement des technologies innovantes du groupe imposent une réflexion permanente sur la rentabilité de l'activité. La baisse des résultats d'exploitation au cours de l'exercice 2005 met en évidence le fait que le groupe n'a pas atteint une maturité suffisante pour rentabiliser ses innovations. Une opération de haut de bilan est en cours pour renforcer les fonds propres de DMS.

4.1.7 *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirects*

Le groupe DMS dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance liée à la résiliation éventuelle de contrats commerciaux avec ses fournisseurs.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export.

Par ailleurs, pour son activité réalisée à l'export, le groupe s'appuie sur des distributeurs qui bénéficient de l'exclusivité territoriale pour la distribution des produits du groupe.

4.1.8 *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque à concurrence d'un montant total de 3.527 K€ pour une cotisation annuelle de 44 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 14 K€,

- Assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 18 K€,
- Santé mission Internationale pour l'ensemble du personnel pouvant voyager (commerciaux et techniciens) pour une cotisation annuelle de 4 K€
- Assurance Coface pour 7 K€

Par contre le groupe DMS n'a pas d'assurance contre pertes d'exploitation. Le groupe disposant de deux sites, en cas de sinistre important sur un site, le second peut prendre provisoirement en charge l'exploitation du premier.

4.1.9 *Risques commerciaux*

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier. DMS observe une politique prudente envers ses clients distributeurs et n'expédie ses appareils dans les pays à risque qu'après réception de crédits documentaires. Enfin, le groupe DMS possède une assurance COFACE sur certain de ces clients. Grâce à ces sécurités, les créances non recouvrées sont très rares.

Par ailleurs, aucun des distributeurs de DMS, ni aucun client de DMS ne génère un pourcentage de chiffre d'affaires supérieur à 15% du chiffre d'affaires de la société. DMS n'est donc dépendant d'aucun de ses distributeurs, mais apporte une importance capitale à la construction de partenariats solides.

4.1.10 *Risques de change*

DMS facture ses clients étrangers soit en Euros, soit en dollars. 2% du chiffre d'affaires total de la société est facturé en dollars américains ; moins de 1% des créances de la société sont en dollars. Le risque de change est donc négligeable c'est pourquoi aucune couverture de change n'a été mise en place.

4.1.11 *Risques de taux*

Seule une partie des emprunts contractés par DMS est à taux variable : 1 274 K€ sur un total de 2302 K€ au 31/12/2005 correspondent à la partie à taux variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 K€ contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%. Une variation de 1% du taux d'intérêt a un impact de 13 K€ sur le résultat de DMS.

4.1.12 *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont provisionnés, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

4.1.13 *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Ce type de risque est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'entreprise. Le risque est très faible étant donné la nature des produits qui n'ont d'autre apport que le diagnostic. Dans l'historique du groupe aucun incident n'a généré d'action en responsabilité civile.

Cependant, un tel risque, même jugé faible, est toutefois possible.

4.1.14 Risques de taux de change

La baisse du dollar réduit fortement la compétitivité du groupe DMS. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme depuis 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente afin de maintenir ses parts de marché.

4.2 RISQUES LIÉS AU SECTEUR DE LA RADIOLOGIE

4.2.1 Risques de concurrence

L'activité de DMS est fondée sur des appareils de diagnostic médical par imagerie de haute précision. L'évolution des produits de la gamme actuelle et le développement permanent de nouveaux appareils doivent permettre à la société de maintenir ses prix et de conserver ses marges.

4.2.2 Réglementation

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits.

Rappelons toutefois que l'activité de DMS porte sur le diagnostic, de plus, non invasif, c'est à dire n'impliquant pas de lésion de l'organisme. Les procédures sont par conséquent relativement légères et ne peuvent en aucun cas être comparées à celles qui donnent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Enfin les technologies sources/capteurs de rayons X employées par DMS sont déjà reconnues au niveau mondial et pour certains nouveaux appareils, seront issues d'industriels dont la réputation dans le domaine technologique n'est plus à faire, tel que le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique).

4.2.3 Risques industriels et liés à l'environnement

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Le groupe DMS répond au standard ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 version 1996 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux) depuis juin 2003 suite à un audit de l'organisme notifié GMED. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est environ dix fois plus faible que ces derniers. En prenant un exemple pratique : pour un vol transatlantique Paris - New York la dose de radiation est environ 400 μ Sv, ce qui est à peu près équivalent d'une dose de radiation pour un examen radiologique du thorax. Pour un examen rachis sur le Lexxos (un ostéodensitomètre), l'incidence est 8,4 μ Sv.

4.2.4 Risques action

Au 31/12/2005, le groupe DMS ne détient aucune action propre.

4.2.5 *Risques commerciaux*

Les risques de l'arrivée de nouveaux concurrents sont très faibles car la barrière technologique est très élevée. DMS pense que les technologies qui seront bientôt proposées sont au contraire un risque pour ses concurrents.

DMS a développé depuis des années un réseau commercial dans de nombreux pays émergents. Cette spécificité la protège de ses concurrents de plus grosse taille.

4.3 RISQUES LIES AUX MARCHES FINANCIERS

Les annonces concernant une recapitalisation pourrait avoir un effet très dilutif sur le capital et en conséquence un effet très négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

4.4 AUTRES RISQUES PARTICULIERS

Risque dirigeant : Antoine RABASTE a su s'entourer de professionnels compétents et efficaces. Le principal collaborateur est un actionnaire important de la société. Enfin le personnel et tout particulièrement l'encadrement, sera incité à devenir actionnaire, ce qui renforcera la cohésion des équipes et leur implication dans le plan de développement de l'entreprise.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 *La raison sociale et nom commercial*

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 *Le lieu et le numéro d'enregistrement*

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 Code APE : 331A.

5.1.3 *La date de constitution et la durée de vie*

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 *Le siège social et la forme juridique*

Diagnostic Medical Systems

Parc de la Méditerranée

District de Montpellier

34470 Montpellier

Tel : 04 67 50 49 00

Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales).

5.1.5 *Les événements importants dans le développement des activités*

1993 : Création de DMS à Montpellier

1994 : DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000

1995 : DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X

1996 : Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel

1997 : Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos

1998 : Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris

1999 : DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies

2000 : DMS rachète les filiales LTR et Merix

2001 : Lancement du Lexxos à l'international et (Autorité Mise sur le Marché) AMM aux USA de l'Ubis 5000

2001 : Lancement commercial du détecteur Paladio

2003 : Lancement de la nouvelle ligne de production "Optima Series"

2004 : Création du nouveau logiciel du Lexxos et AMM du Lexxos au Canada

2004 : DMS a réalisé une augmentation de capital qui lui a permis de lever 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions à 5,20 euros par action.

2005 : Lancement du Lexxos 2ème génération

5.2 EVOLUTION BOURSIERE

Evolution du titre de janvier 2000 à avril 2006 :

Cours en Euros	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne des échanges
Janvier 2000	9.75	10.25	9.00	1 242
Février 2000	9.52	10.10	8.50	3 427
Mars 2000	13.47	15.00	10.45	5 510
Avril 2000	10.58	12.40	10.00	1 298
Mai 2000	10.30	10.84	9.38	2 432
Juin 2000	10.15	10.51	9.37	2 110
Juillet 2000	9.26	9.85	9.00	960
Août 2000	10.23	11.90	8.5	1 785
Septembre 2000	12.57	13.70	10.50	4 857
Octobre 2000	11.05	12.10	9.60	2 554
Novembre 2000	9.95	11.10	9.00	2 807
Décembre 2000	10.34	11.20	8.70	6 128
Moyenne année 2000	10.60			2 926
Janvier 2001	12.03	13.39	10.50	2 615
Février 2001	12.78	13.40	11.84	2 553
Mars 2001	11.48	12.25	10.40	1 686
Avril 2001	12.47	13.39	11.35	2 154
Mai 2001	14.30	15.25	12.70	3 654
Juin 2001	12.60	13.51	11.49	1 472
Juillet 2001	14.55	16.40	12.50	3 789
Août 2001	13.47	14.80	12.50	1 434
Septembre 2001	10.88	14.48	9.15	2 443
Octobre 2001	11.96	13.50	10.31	1 673
Novembre 2001	11.96	12.53	11.10	863
Décembre 2001	11.88	12.75	11.00	2 891
Moyenne année 2001	12.53			2 269
Janvier 2002	12.60	14.35	10.50	3 637
Février 2002	14.22	15.30	13.00	4 670
Mars 2002	14.05	15.00	13.00	5 429
Avril 2002	16.71	18.00	15.01	8 985
Mai 2002	16.07	17.25	14.81	2 206
Juin 2002	15.49	16.25	14.20	2 419
Juillet 2002	13.49	15.11	12.20	2 092
Août 2002	12.77	13.50	12.25	757
Septembre 2002	11.92	13.49	8.80	1 632
Octobre 2002	9.95	11.88	8.06	3 373
Novembre 2002	8.46	9.45	8.07	2 078
Décembre 2002	8.32	8.70	7.55	2 516
Moyenne année 2002	12.76			3 316
Janvier 2003	8.18	9.57	7.51	496
Février 2003	4.63	8.10	3.45	9 662
Mars 2003	3.24	4.37	2.76	1 746
Avril 2003	3.46	3.96	2.76	2 299
Mai 2003	4.49	6.16	4.01	6 246
Juin 2003	4.39	5.48	4.00	3 088
Juillet 2003	4.23	4.75	4.00	1 208
Août 2003	4.03	4.20	3.69	1 547
Septembre 2003	3.42	3.64	3.21	2 563
Octobre 2003	3.17	3.59	3.01	4 405
Novembre 2003	3.31	4.05	2.90	7 875
Décembre 2003	4.05	5.12	3.25	8 452
Moyenne année 2003	4.22			4 132
Janvier 2004	4.28	4.50	4.05	2 058
Février 2004	4.93	5.45	4.65	4 990
Mars 2004	4.94	5.39	4.40	2 608
Avril 2004	4.94	5.35	4.50	3 053
Mai 2004	4.96	5.33	4.76	1 071
Juin 2004	4.98	5.18	4.50	2 308
Juillet 2004	4.96	5.18	4.70	986
Août 2004	4.74	5.10	4.59	1 136
Septembre 2004	5.54	6.19	4.86	7 640
Octobre 2004	6.56	7.00	6.05	4 296
Novembre 2004	6.75	7.50	6.42	4 389
Décembre 2004	6.77	7.2	6.6	2 882
Moyenne année 2004	5.36			3 118

Janvier 2005	7.60	8.45	7.00	8 567
Février 2005	7.39	8.10	6.90	6 062
Mars 2005	7.12	7.88	6.70	3 591
Avril 2005	6.92	7,40	5,27	2 554
Mai 2005	5.15	5.68	4.38	4 023
Juin 2005	5.53	6.40	5.11	2 254
Juillet 2005	5.06	5.49	4.95	2 306
Août 2005	4.58	5.02	4.03	2 455
Septembre 2005	4.34	4.63	4.12	1 878
Octobre 2005	5.15	5.65	4.51	6 208
Novembre 2005	4.33	4.97	3.73	3 387
Décembre 2005	3.84	4.18	3.35	8 744
Moyenne année 2005	5.58			4 336
Janvier 2006	4.67	5.30	3.95	13 882
Février 2006	4.46	4.69	4.25	3 265
Mars 2006	4.96	5.49	4.55	7 180
Avril 2006	5.38	6.0	5.3	10 778

Source : Euronext

Cours et volume des actions du mai 2005 à avril 2006



Le 28 avril 2006 DMS a annoncé son intention de réaliser une opération d'augmentation de capital. La société a demandé une suspension de cotation dans l'attente d'un prochain communiqué annonçant les détails de cette opération.

5.3 INVESTISSEMENTS

La direction a d'ores et déjà pris un engagement ferme sur l'homologation par la FDA du Lexxos et du Paladio aux Etats-Unis. Cette investissement représente environ 500 K€ et sera réalisé au courant des années 2006 et 2007.

6 APPERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET LES PRINCIPAUX PRODUITS

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés - celui de la radiologie à travers sa filiale Apelem et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes. A terme, les spécialistes principalement visés par DMS sont les radiologues.

6.1.1 *L'ostéoporose*

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause. Selon la National Osteoporosis Foundation aux Etats-Unis, 250 millions de personnes dans le monde et 44 millions aux Etats-Unis, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Rien qu'aux Etats-Unis, cette maladie serait la cause de plus de 1,6 millions de fractures par an, dont les coûts directs en soins médicaux sont évalués à 18 milliards de dollars par an. (source : National Osteoporosis Foundation www.nof.org) Les experts estiment qu'en Europe chaque année, 179 millions d'hommes et 611 millions de femmes souffriront d'une fracture de la hanche. Le coût de ces fractures en Europe s'élève à 25 milliards d'Euros (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1 **Les traitements contre l'ostéoporose**

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé des femmes ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Climara, Activella et Fortéo. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ces acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble...

6.1.1.2 **Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie**

Etant donné que le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose est la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie ; elle est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit maladie silencieuse qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi les besoins en diagnostic et en dépistage

ainsi qu'en suivi des patients, sont de plus en plus demandés. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la micro-architecture de l'os.

Les technologies se divisent en deux familles, les rayons x et les ultrasons, ces derniers n'ayant fait leur apparition commerciale que depuis le début des années 90. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou " corps entier ", qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain selon le calibrage choisi.

- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons x ou ultrasons.

Ils ne mesurent quant à eux que la densité des os du pied, de l'avant bras ou de la main.

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par:

- la pertinence de sa mesure, comparée à ce que l'on pourrait obtenir par le biais de la RMN (Résonance Magnétique Nucléaire une technologie très coûteuse et qui a surtout d'autres usages);

- la reproductibilité des mesures;

- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus normaux de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons x

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient jusqu'au début des années 90 fondés sur l'utilisation des rayons x ou rayons y. Ils ont permis ainsi d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient être effectuées à partir des radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse. Les techniques employées consistent à évaluer le taux d'absorption des photons (émis par une source rayons x ou y) qui interagissent avec la matière rencontrée. Les niveaux d'énergie les plus intéressants en matière d'absorption photonique sont bas (entre 30 et 140 keV) contrairement à la radiologie classique qui, elle, en " photographiant ", cherche à donner une image et non une mesure quantitative précise.

Les sources rayons x ont aujourd'hui remplacé les sources radio-isotopiques radioactives qui ont pu être utilisées dans le passé mais qui étaient très coûteuses. La dernière-née et la plus avancée des technologies faisant appel aux émissions par rayons x est appelée DXA (Dual X-ray Absorptiometry). Elle est basée sur le fait que les atténuations photoniques sont différentes selon les niveaux d'énergie employés et selon que le tissu traversé est osseux ou mou. Dès lors, une émission photonique " double ", c'est-à-dire avec deux niveaux d'énergie différents, va permettre de distinguer les tissus osseux des tissus mous de façon extrêmement précise. L'utilisation d'un algorithme judicieux apporte donc, par recombinaison des données, une meilleure analyse du tissu osseux seul.

Enfin, tout récemment, sont apparues les technologies DXA Fan-beam (cf **Figure 1**) qui scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons x et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit qui, lui, doit balayer la zone visée en longueur et en largeur (le Pencil-beam - cf **Figure 2**). Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à la minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au pencil beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

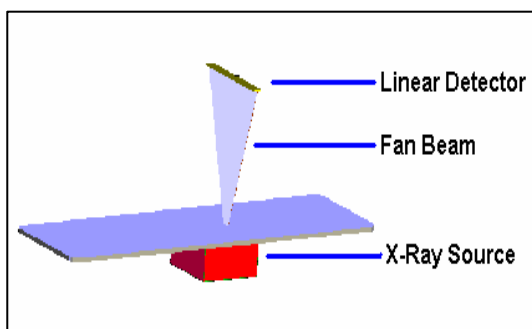


Figure 1: Technologie Fan Beam

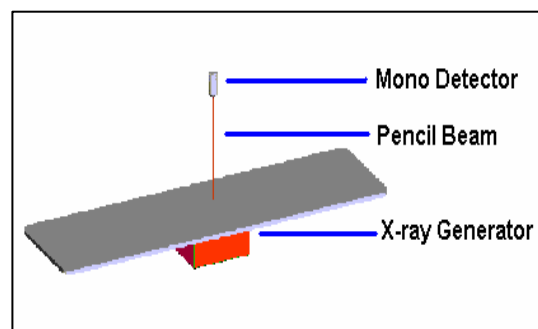


Figure 2 : Technologie Pencil Beam

La technologie par ultrasons

Mesurer la densité de l'os est bien entendu fondamental pour l'étude de sa solidité, mais malgré leur corrélation logique, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif d'un diagnostic de l'ostéoporose est de mesurer la solidité de l'os et non sa densité. Et c'est sur ce point que la technologie des rayons X pourrait avoir atteint son seuil d'efficacité. En effet elle ne permet pas une observation de la micro-architecture de l'os, révélatrice de sa rigidité et aussi déterminante pour sa solidité que sa densité. L'os, en effet, n'est pas plein, et deux cubes de même taille, constitués de la même matière et avec des densités identiques ne résisteront pas forcément de la même façon aux chocs selon la répartition interne des masses (i.e. selon la répartition des pleins et des vides à l'intérieur des cubes).

La technologie des rayons X ne pourra pénétrer plus avant dans la définition de la micro-architecture osseuse qu'en irradiant fortement l'os, au-delà des seuils acceptables par l'organisme humain. Cette irradiation, même légère, peut de plus être contre-indiquée chez certains sujets et surtout être culturellement mal acceptée par certains pays comme le Japon et la Corée.

Précisons toutefois que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers " photographient " les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et " cartographient " sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait du faible effet ionisant.

Les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioactivité, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale mais opèrent sur le calcaneum (talon), qui présente toutefois les mêmes caractéristiques physiologiques de par son appartenance au type des os " trabéculaires " (os spongieux avec microcavités). Des études médicales récentes ont montré que bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur.

Enfin la technologie de réflexion ultrasonore, mise au point et brevetée en 1996 par le CNRS, et dont DMS détient la licence exclusive, apporte de nouveaux éléments dans l'étude de la micro-architecture osseuse. Ils ont ainsi créé et déposé un nouveau paramètre utile au diagnostic osseux : la BUB (Broadband Ultrasound Backscatter). Cette nouvelle technologie pourrait ainsi parvenir à dépasser la technologie des rayons X en efficacité de diagnostic dans le domaine des appareils monosites. DMS a été la première société dans le monde à proposer un ostéodensitomètre à ultrasons capable de fournir une mesure de la réflexion ultrasonore sur l'os. Les études cliniques menées en 1998 et 1999, notamment aux USA, ont confirmés la supériorité de notre technologie sur toute l'offre des appareils au niveau mondial.

6.1.2 Les différentes techniques d'imagerie diagnostique

L'imagerie médicale passe dans le domaine médical et à titre non interventionnel, par l'utilisation des propriétés des rayonnements radioactifs ou radioélectriques pour observer certaines parties internes du corps humain.

Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- Le **rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- La **scanographie** (ou **scanner**) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- L'**échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour les viscères.

- **L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs ;
- La **médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.3 L'offre de DMS

6.1.3.1 Les ostéodensitomètres

Les ostéodensitomètres à ultrasons

L'Ubis 5000 est un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon) qui utilise la technologie des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Pour ce faire, le signal passe à travers le pied qui est immergé dans l'eau, l'un des meilleurs conducteurs de l'ultrason. Après son lancement en 1996, l'Ubis 5000 a été le premier système disponible sur le marché de l'ultrason à donner une image numérique de l'os.

En récompense pour sa technologie tout à fait innovante, l'Ubis 5000 a obtenu le prix Yves Rocard de la meilleure technologie de Sciences Physiques en 1997.

Ce produit s'adresse aux médecins tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ayant besoin d'un système moins cher que les systèmes DXA (systèmes à rayons X) mais avec des résultats aussi précis. L'Ubis 5000, avec son image numérique, est donc l'appareil à ultrason le plus précis du marché.

L'Osteospace est un appareil monosite qui utilise la technologie de l'ultrason pour mesurer la densité de l'os. Cet appareil a été conçu pour les médecins (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, et généralistes) qui voulaient un système de dépistage de l'ostéoporose plus rapide que les systèmes humides. L'Osteospace est un système sec (utilisant un gel ultrasonique comme conducteur des ultrasons) qui réalise un examen plus rapide que l'Ubis 5000, mais qui, en revanche ne fournit pas d'image de l'os. L'avantage de l'Osteospace réside dans ses sondes mobiles sur deux axes (horizontal et vertical) qui permettent de situer le calcaneum indépendamment de la taille du pied de patient. Ce système s'adresse surtout aux médecins qui veulent identifier les personnes ayant des symptômes de l'ostéoporose, pour ensuite recommander un examen plus détaillé (examen DXA).

Le Pegasus est un appareil ultrason monosite (le talon) : c'est aussi un système sec. Le Pegasus est un appareil portable avec ordinateur intégré, qui fonctionne en deux modes : Le mode « portable » et le mode « bureau ». En « mode portable » l'appareil fonctionne de façon autonome et les résultats peuvent directement s'imprimer de l'appareil, sur un rouleau de papier thermal. En « mode bureau, » le Pegasus est connecté à un clavier, un moniteur et une imprimante de façon à fournir un rapport d'examen complet en format A4. Ce produit d'adresse aux mêmes cibles que l'Ubis 5000 et l'Ostéospace, c'est à dire les orthopédistes, gynécologues, pédiatres, généralistes, la médecine du sport ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

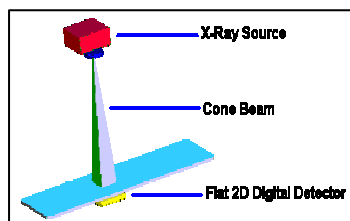
Les ostéodensitomètres à rayons x

Le Challenger est un appareil DXA (Dual X-ray Absorptiometry) entrée de gamme qui a été mis sur le marché en 1997. Il est doté de la technologie du « pencil beam » (un balayage de rayons x sur les axes horizontaux et verticaux, qui effectue une série de mesures de la densité osseuse). La technologie « pencil beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie dans leur gamme. Un appareil DXA peut effectuer des examens du rachis, du col fémoral et de l'avant-bras, principaux sites concernés par le diagnostic de l'ostéoporose. Équipé d'une table « pliable », le Challenger répondra à tous les besoins en termes de compacité, facilité

d'utilisation, précision et coût. Ce produit s'adresse principalement aux cabinets privés de radiologie, rhumatologie et, dans certains pays d'orthopédie et de gynécologie.

Le Chronos est un appareil DEXA utilisant la même technologie que le Challenger (Pencil Beam) avec une table plus grande pour améliorer le confort des patients. Le Chronos est muni d'un détecteur et d'une source rayons X plus performants que le Challenger, offrant ainsi une meilleure résolution d'image et une plus grande vitesse d'examen. Il a été mis sur le marché en 2001 et il est considéré comme produit d'entrée de gamme.

Le Lexxos est un appareil DXA haut de gamme qui a été mis sur le marché en 2001. Il est fondé sur l'idée du « diagnostic éclair », possible grâce à son innovation principale, le « Digital Flash Beam® ».



Technologie Digital Flash Beam

Cette technologie se caractérise par une numérisation de l'image en deux dimensions (l'état de l'art actuel n'offrant qu'une technique par balayage), elle permet de diviser par 40 le temps d'examen et propose une faible ionisation. Si les concurrents peuvent réaliser un tel examen en environ 2 minutes, le Lexxos peut le faire en 1,5 secondes. Sachant qu'un examen comprend en général 6 clichés, le gain de temps est très appréciable, à la fois pour le praticien et pour le patient. De plus, avec pour la première fois une résolution d'image de type quasi-radiologique, le Lexxos ouvre de nouvelles perspectives aux utilisateurs, en ajoutant la notion de qualification de l'os au diagnostic de l'ostéoporose.

Le tableau suivant résume bien l'avance technologique du Lexxos sur l'Etat de l'art actuel :

	Etat de l'art avant le Lexxos	Nouvelle Technologie DMS
Positionnement du patient	1 minute	5 secondes
Résolution de l'image	Bonne	Très Bonne / Radiologique
Dose de rayons X	Moyenne	Faible
Rapidité de l'examen	15 secondes	1,5 seconde

Source : DMS

Le Lexxos est destiné principalement aux hôpitaux, cliniques et cabinets de radiologie et de rhumatologie.

6.1.3.2 Le matériel de radiologie

FLASH est un système de numérisation d'images qui peut venir compléter une table de radiologie telle que la Baccara ou sur une salle comme l'Unix. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

La BACCARA est une table télécommandé, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être complété par les systèmes de numérisation Flash et Paladio. En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie BACCARA permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles vasculaires et non vasculaires.

La **PALADIO** est un capteur modulaire articulé autour d'une multcaméra CCD haute résolution (4096 x4096 pixels) et d'un scintillateur breveté et optimisé pour une meilleure DQE (Efficacité Quantique de Détection). La chaîne d'images Paladio autorise une visualisation dynamique immédiate et un transfert des données vers un reprographe, une station de visualisation, un réseau d'imagerie, une base de données, etc... Ses applications se trouvent dans la radiologie, la fluoroscopie, la tomographie et l'angiographie. Ce produit répond à une demande réelle des praticiens et son avantage est d'être compatible avec les tables de radiologie déjà existantes. Il a été mis sur le marché en 2001.

6.1.3.3 Les autres produits : le Doppler

L'Explorer. Bénéficiant de plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du doppler, l'équipe de DMS, en étroite collaboration avec de grands instituts de recherche, a développé un appareil à la pointe de la technologie doté de spécificités innovantes. Il a été commercialisé en 1993, et il a depuis connu des avancées technologiques constantes afin d'assurer sa place sur le marché.

6.1.3.4 Les nouveaux produits

DA VINCI est une gamme de produits lancée en 2006. Il s'agit de statifs de radiologie, de détecteurs digitaux équipés d'un détecteur Trixell. La gamme réalise principalement des examens pulmonaires ou osseux. Il s'adresse au marché des hôpitaux, en particulier les salles d'urgences. Il sera vendu partout dans le monde.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 *L'ostéoporose : un marché en fort développement*

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutant à la ménopause (concept de "Woman's Health" et de centre dédiés à la femme)
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic.

Une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose.

Le marché des ostéodensitomètres à rayons X et à ultrasons se décompose en deux secteurs qui ne s'adressent pas à la même clientèle:

- les matériels à rayons x qui sont capables d'analyser le corps entier ou du moins n'importe quel os du corps humain selon le calibrage choisi. Ils sont plutôt destinés aux hôpitaux, cliniques et radiologues. Leur coût est en effet plus élevé et donc ils nécessitent un nombre minimum de patients susceptibles d'être atteints d'ostéoporose pour être intéressants et rentables.
- les matériels à ultrasons et à rayons X périphériques qui n'analysent que les os de l'avant bras ou du pied. Ils sont de manipulation moins technique et meilleur marché (15.000 à 30.000 Euros) et s'adressent à une gamme d'utilisateurs plus large comprenant les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues et médecins généralistes. Les matériels à ultrasons de première génération, en raison de leur manque de précision dans la recherche de la région d'intérêt principal, ne sont utilisables que pour le dépistage. En revanche les matériels développés par DMS permettront également à ces praticiens d'effectuer eux-mêmes les mesures des résultats des traitements administrés à leurs patients.

Comme nous venons de le voir les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein.

- les radiologues qui souhaitent disposer d'ostéodensitomètres multisites en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (" photographiques " et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose.

- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les family practice doctors) qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux. Ces spécialistes s'orientent aujourd'hui vers les appareils périphériques de dépistage.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce tant en matière de traitement qu'au niveau du diagnostic. L'exemple frappant est la Grèce qui, du fait d'un remboursement complet, doit être considérée comme un gros consommateur d'ostéodensitomètres. L'état de la réglementation dans le monde est d'ailleurs développé dans le Tableau 1.

Il faut enfin bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Tableau 1 : L'état de la réglementation en matière de remboursement du diagnostic ostéoporeux en Europe :

Pays	Remboursement	Pays	Remboursement	Pays	Remboursement
Allemagne	Oui	Grèce	Oui	Portugal	Non
Autriche	Partiel	Hongrie	Oui	Roumanie	Partiel
Belgique	En discussion	Irlande	Non	Royaume-Uni	Oui
Bulgarie	Non	Italie	Partiel	Slovaquie	Oui
Danemark	Oui	Liban	Partiel	Suède	Partiel
Espagne	Non	Norvège	Oui	Suisse	Oui
Finlande	Oui	Pays-Bas	Oui	République Tchèque	Oui
France	Non	Pologne	Non	Turquie	Partiel

Source: Osteoporosis International (European Foundation for Osteoporosis and the National Osteoporosis Foundation)

On peut donc remarquer que de nombreux pays ont accordé le remboursement des analyses ostéodensitométriques. Pour que l'ordonnance soit remboursée, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, comme l'Allemagne, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions, comme au Royaume-Uni.

Malgré l'intérêt démontré du diagnostic ostéodensitométrique et l'économie future que pourrait générer un dépistage plus systématique, certains pays, comme la France, préfèrent, pour des raisons budgétaires à court terme, ne pas rembourser ce type d'analyses. Cependant la sortie prévue de plusieurs médicaments traitant l'ostéoporose devrait faire évoluer la question. Une fois la preuve apportée de l'efficacité de plusieurs traitements, les autorités ne devraient plus voir d'objections au remboursement d'un diagnostic qui permettra de réaliser des économies substantielles. De plus, la Mutuelle Générale a d'ores et déjà proposé le premier remboursement fin 2001, acte généralement précurseur d'un remboursement plus généralisé de la part des autres mutuelles. Le remboursement par la Sécurité sociale est aussi envisagé plus sérieusement par les autorités de tutelles. Il est plausible de le voir se mettre en place, la décision finale restant bien entendu du ressort de la CNAM.

Enfin l'Australie, le Canada (depuis 1994), la Chine, l'ensemble de l'Amérique Latine et le Japon ont aujourd'hui une politique claire de remboursement complet des diagnostics ostéodensitométriques. Aux Etats-Unis, la FDA autorise le principal traitement, Fosamax, et les ostéodensitomètres à rayons X. Les examens sont remboursés par la plupart des assurances médicales, ainsi que par Medicare et Medicaid à hauteur de 121 dollars pour les examens sur site (hanche ou colonne vertébrale) et 75 dollars pour les examens périphériques (calcaneum ou avant-bras) depuis le 1/1/98. Rappelons que depuis que la FDA a autorisé les appareils à ultrasons, plus de 1000 appareils ont déjà été vendus aux Etats-Unis. L'arrivée de l'UBIS est fortement attendue. Nos perspectives aux USA sont donc excellentes.

Avec l'autorisation de vente de l'Osteospace aux Etats-Unis obtenue en mars 2004, Le Groupe DMS se positionne aujourd'hui comme la seule société au niveau mondial à proposer une gamme complète d'ostéodensitomètres à ultrasons aux Etats-Unis. Cette complémentarité devrait permettre de répondre à la demande du "mass market" américain et pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de croissance.

La concurrence

Les trois principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ. Lunar et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multisites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).

La part de marché de DMS sur le segment de l'entrée de gamme rayon X s'explique par une augmentation de la demande au niveau mondial, avec le développement au niveau des "front line" et des médecins généralistes. Afin de répondre à cette nouvelle tendance et pour maintenir sa part de marché, DMS a lancé le Challenger Optima Series, un complément logiciel à sa gamme existante, et compte sur l'arrivée d'un appareil moyen de gamme pour décliner davantage sa gamme et être plus compétitif sur l'entrée de gamme en 2006.

Lunar

Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord.

L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du Chiffre d'Affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieures à 5%.

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electrics en 2001.

Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec près de 75 M\$ de chiffre d'affaires de ventes d'ostéodensitomètres.

La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité, et DMS est courtisé depuis quelque temps par de nombreux distributeurs de tous pays. Attirés par la gamme complète d'ostéodensitomètres de DMS, ils sont désireux de pouvoir enfin offrir à leurs clients l'ostéodensitométrie qui leur faisait jusqu'alors défaut et qui amenait parfois ces derniers à aller frapper à la porte de leurs rares confrères disposant de l'exclusivité sur les ventes des produits Hologic ou Lunar. Il y a incontestablement une opportunité superbe pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Il se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon.

Le marché mondial de la radiographie à rayons X est estimé en revenus à 356 millions de dollars pour l'année 2007. Le marché sur lequel évolueront le Paladio et ses dérivés est donc colossal. L'évolution annuelle prévue est, en moyenne, de l'ordre de 29,5% (Frost & Sullivan).

Dans les autres parties du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, devrait désormais nettement se renforcer. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie (DXR). La plupart des programmes se situent au niveau des phases de prototype ou d'essais cliniques.

Deux technologies émergent : les panneaux plats (GE, Canon, Siemens, Toshiba, Trixell) et les solutions type écran-optique CCD (Apelem, Swissray, Wuestec).

L'avantage d'Apelem et de son capteur Paladio réside dans sa proposition de scopie disponible immédiatement (seule proposition mondiale) et dans la fiabilité des composants utilisés.

On estime que le numérique connaîtra dans les prochaines années une forte croissance, amplifiée par la baisse des coûts d'accès. Les projections de vente d'équipements rayons X numériques font référence à des ordres de grandeur de 2 à 3 milliards de dollars.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Il y a deux types de structures intervenant sur ce marché :

- Les grands opérateurs : GE, HP, Philips, Hitachi, Fisher, Picker. Ces grandes structures ont une stratégie d'offre globale sur tous les marchés du monde. Leur principal souci est une offre d'appareils très haut de gamme et très chers : Scanner, IRM, Echographie et désormais écrans radiologiques du type DXR.
- Les petits ou moyens opérateurs : Apelem, Villa, ATS, Swissray... Ces sociétés sont en général spécialisées dans du matériel classique de radiologie : table télécommandée, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands sur ce type de produit. Il est néanmoins vital pour elles de se munir rapidement d'une offre de système DXR qui, à court terme, constituera le plus fort de la demande.

En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en montant une plaque digitale grand champ.

A l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux. Dans les pays à plus forts potentiels, la demande se portant principalement vers les systèmes DXR, les actions d'Apelem seront exclusivement tournées vers ce produit et ses dérivés. De belles perspectives s'offrent déjà aux USA où des contacts sérieux ont été établis.

6.2.3 Le marché du doppler

Le vélocimètre Doppler est utilisé pour dépister et diagnostiquer les maladies cardio-vasculaires. Jusqu'à présent, il était couramment utilisé dans sa forme "stand alone" par les cardiologues, angiologues et neurologues. Depuis le milieu des années 80, cette modalité "stand alone" a été progressivement embarquée sur les échographes, donnant naissance à l'Echodoppler puis au Doppler couleur et 3D.

Au début des années 90, une relance du marché s'est produite suite à l'arrivée d'une nouvelle application : le Doppler transcrânien. Ce dernier permet depuis 1995 le développement d'une nouvelle application du Doppler "stand alone": le monitoring. Il s'agit d'utiliser l'appareil comme un moniteur des artères intracrâniennes, en particulier dans les cas de vasospasme dans les hémorragies méningées, ou dans le comptage d'embolies durant des opérations de chirurgie à cœur ouvert ou telles que l'endartériectomie. Un Doppler a ainsi été développé, l'EXPLORER, dans un nouveau marché du monitoring en pleine croissance: il est notamment équipé d'un système unique de comptage d'embolies utilisant la technologie des ondelettes. Le marché est entré dans une nouvelle phase de développement suite aux innovations récentes et il est estimé à environ 200 MF. Les principaux concurrents sont: DWL, EME NICOLLET (Allemagne), et RIMED (Israël). Les performances remarquables de l'EXPLORER devraient permettre à DMS de retrouver des niveaux d'activité satisfaisants. De plus le marché US constitue une réelle opportunité de voir décoller le CA de cet appareil.

7 ORGANIGRAMME

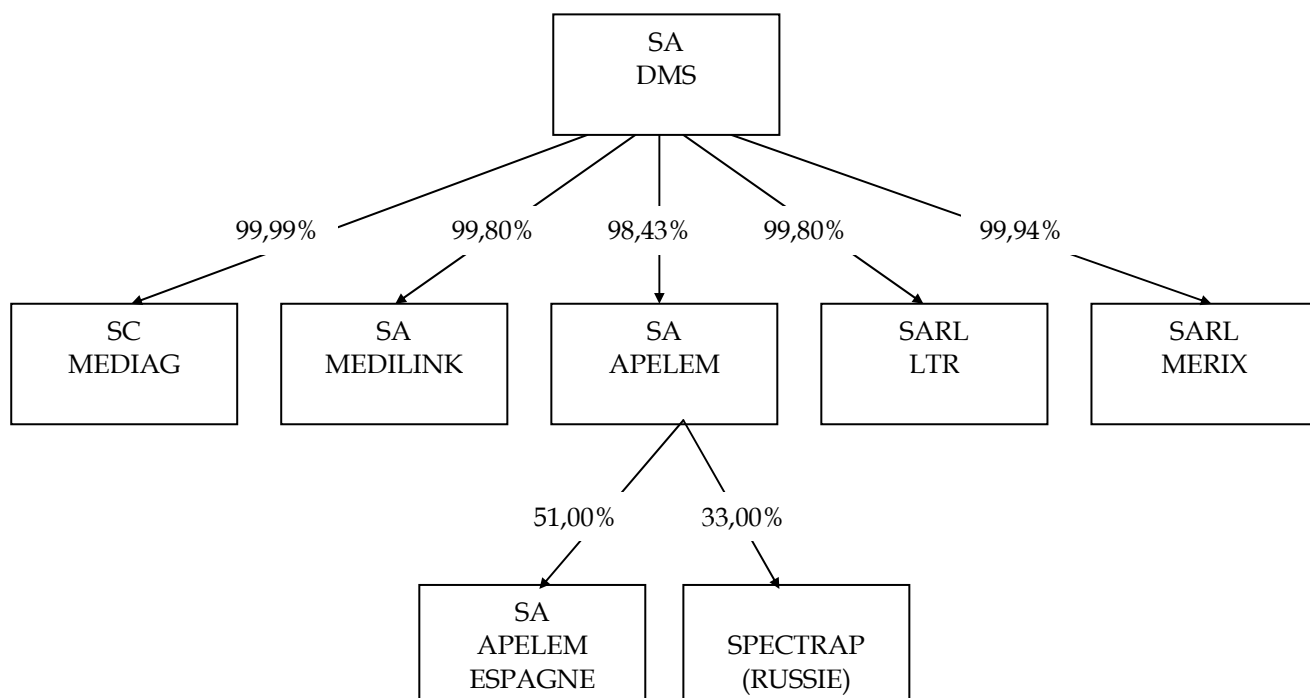
La société DMS a été créée le 26 janvier 1993 et sa filiale Medilink le 27 mars 1998.

Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998.

Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2005



La SC Mediag est une société civile appartenant à DMS. Elle gère les locaux de DMS et MEDILINK. Afin de faire face aux difficultés de trésorerie mentionnées en 9.1.3.3 et 9.1.3.5, le conseil d'administration de DMS a autorisé le 24 février 2006 la cession des parts de la société civile MEDIAG (société civile au capital de 838469,59€ libérés partiellement, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°413135476 représentée par M. Antoine Rabaste, son gérant) moyennant le prix de 566 000 €. Ce prix est déterminé par différence entre l'évaluation faite des bâtiments par un cabinet indépendant et les loyers restants dus sur le contrat de crédit bail contracté par la société civile MEDIAG (soit 689 K€). Conformément à la décision du conseil d'administration, les parts de la SC Mediag ont été cédées à M. Antoine Rabaste le 11 mai 2006.

La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SA APELEM produit des appareils de radiologie et elle est située à Nîmes.

La SARL LTR gère les contrats de maintenance dans la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère les contrats de maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry dans la région parisienne.

Ces quatre entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt de 5%
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS
- de distribution de produits APELEM par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES et EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

Cf. 20.1.4.1.2

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Neant

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 10.167.354 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2006

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 432-4 alinéa 5 du code du travail) qui n'ont formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe sont présentés selon les normes d'informations financière internationales (IFRS) à compter du 1er janvier 2005.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 ont été établis selon les mêmes principes que le bilan d'ouverture à la date de transition au 1er janvier 2004, c'est à dire conformément aux IFRS en vigueur et applicables à compter de 2005.

9.1.1 *L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, D. 148)*

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre les sociétés suivantes (article 233-13 du code de commerce) :

- SOCIETE ANONYME DMS
- SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE MEDILINK
- SOCIETE ANONYME APELEM
- SOCIETE CIVILE MEDIAG
- SOCIETE APELEM ESPAGNE
- SARL MERIX
- SARL LTR

Ainsi les comptes annuels de la société MEDILINK au 31 décembre 2005, de la société MERIX au 31 décembre 2005, de la société LTR au 31 décembre 2005, de la société APELEM au 31 décembre 2005, de la société APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2005 et de la Société Civile MEDIAG au 31 décembre 2005 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.

Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 *Eléments significatifs ressortant des comptes*

9.1.2.1 **Compte de Résultat consolidé Groupe DMS**

Le chiffre d'affaires global, hors taxes, réalisé s'est élevé à 18 056 K€ contre 25 992 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont diminué à 25 623 K€ contre 27 660 K€ Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de 8322 K€ (contre une perte opérationnelle de 96 K€ au titre de l'exercice précédent).

Le résultat financier s'avère négatif de 412 K€ (contre une perte financière de 523 K€ au titre de l'exercice précédent).

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de 8 734 K€ (contre une perte de 619 K€ au titre de l'exercice précédent).

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par un résultat net de l'ensemble consolidé en perte de 8 752 K€ (contre un résultat net négatif de 638 K€ au titre de l'exercice précédent).

Le résultat net (part du groupe) est négatif de 8 692 K€ (contre un résultat net négatif part du groupe de 663 K€ au titre de l'exercice précédent) après addition des intérêts minoritaires de 60 K€.

9.1.2.2 **Bilan consolidé du Groupe DMS**

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 3 877 K€ contre 6 936 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les actifs courants sont de 15 138 K€ contre 24 075 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 1 899 K€ contre 12 059 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 2 357 K€ contre 3909 K€ au 31/12/2004.
- Les passifs courants sont eux de 14 653 K€ contre 14 877 K€ au 31/12/004.
- Le total général du bilan consolidé est de 19 015 K€ contre 31 011 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé :

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-102-2)

Le chiffre d'affaire du groupe est en baisse de 30% passant de 26,0 à 18,1 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à (8 322) K€ (perte) contre (96) K€ au 31/12/2004 soit 8,2 M€ de moins qu'en 2004.

Le résultat financier, en progression de 21%, s'établit à (412) K€ (perte) et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (8,7) K€ contre (0,7) M€ au 31/12/2004.

La nouvelle présentation des comptes consolidés conforme aux normes IFRS ne distingue plus le résultat exceptionnel du résultat opérationnel.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (8 692) K€ contre (663) K€ en 2004 soit 8 028 K€ de moins.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 2252 K€ au 31/12/2005 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 1,12. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0,12.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

K€	2 005	2 004
Emprunts moyen terme	3 011	4 190
Financements court terme	2 568	4 325
Avances conditionnées	1 391	1 391
Intérêts minoritaires	105	165
Dettes totales	7 075	10 071
Trésorerie et équivalents	480	2 306
Dettes nettes	6 595	7 765

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 2 301 K€ au 31/12/2005 contre 3413 K€ au 31/12/2004, dont :

- 289 K€ au 31/12/2005 contre 656 K€ au 31/12/2004 correspondant au capital restant dû de l'emprunt contracté par la société DMS pour l'acquisition de la branche APELEM. Cet emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son TEG est de 5,75% fixe.
- 737 K€ contre 1036 K€ au 31/12/2004 correspondant à la partie à taux fixe du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 K€ contracté fin 2002 par la société DMS pour le renforcement de sa structure financière. Cet emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son TEG est de 5.91% fixe.
- 1 274 K€ contre 1 725 K€ au 31/12/2004 correspondent à la partie à taux variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%

9.1.3.2 Les faits marquants

Après une période de contentieux qui durait depuis 2000 portant sur un aspect de géométrie du capteur digital intégré dans le système Paladio, le groupe DMS et la société Swissray ont conclu, en juillet 2005, un accord de licence. D'après les termes de cet accord, le groupe DMS devra verser à Swissray une somme forfaitaire de 200 K€ ainsi que des royalties sur les ventes de Paladio. Grâce à cet accord, le groupe DMS peut vendre son système Paladio dans le monde entier.

En mai 2005, DMS a signé un contrat de distribution au Japon pour l'homologation et la distribution d'appareils d'ostéodensitométrie. Les premières ventes sont prévues pour le 2^{ème} semestre 2006.

Les comptes sociaux et consolidés ont été construits sur une hypothèse de continuité d'exploitation. Cette hypothèse est justifiée par les opérations de haut de bilan en cours de négociation qui sont décrites au paragraphe 9.1.3.6 ci-dessous.

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (article D.148)

La baisse importante du chiffre d'affaires au premier semestre 2005 est liée à la fois à des reports de la présentation internationale du nouveau logiciel « panoramique corps entier » et à un contexte conjoncturel très difficile. En ce qui concerne le second semestre, les contraintes de trésorerie liées aux mauvais résultats du premier semestre n'ont pas permis au groupe d'expédier tous les appareils commandés. Les affaires sont, pour la majeure partie, décalées sur l'exercice 2006.

Les mauvais résultats du premier semestre ont eu pour effet la réduction des délais accordés par les fournisseurs et des concours bancaires. Ces réductions d'encours ont eu pour conséquence le ralentissement de l'activité du groupe non plus pour des raisons liées à l'activité commerciale mais pour de raisons de financement de son activité.

Dans ce contexte de trésorerie tendue, le groupe a privilégié les affaires à marge réduite mais aux délais de paiement des clients plus courts.

Par ailleurs, des options plus prudentes ont été prises pour la clôture des comptes 2005 concernant à la fois la valorisation des stocks et les créances clients.

Ces trois facteurs conjugués ont pour conséquence une baisse importante de la marge sur l'exercice 2005. Cette baisse peut être considérée pour partie comme non récurrente. Cependant, les taux de marge constatés par le passé de l'ordre de 38% ne devraient pas se reproduire en 2006 essentiellement du fait de la répartition entre les activités d'ostéodensitométrie et de radiologie. Le groupe table désormais sur une marge moyenne de l'ordre 32 à 33%.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2005, le Groupe DMS a investi environ 5,75 % de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 1,0 M€, contre 3,6% en 2004, ventilés de la façon suivante :

En milliers d'Euros	2005	2004
Masse salariale imputée à la R&D	660	689
Achats, fournitures, matériels et documentations	28	14
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	41	40
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	23	149
Redevances sur brevets et licences	287	45
Autres charges	-	-
TOTAL	1 039	937

DMS a contracté un accord de développement technologique avec le Laboratoire d'Electronique de Technologie et d'Instrumentation (LETI) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour le LEXXOS et le PALADIO qui lui permet aujourd'hui d'être à la pointe en matière de détecteurs/sources rayons x.

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

A la suite des difficultés de trésorerie mentionnées ci-dessus, les établissements bancaires ont dénoncé les lignes accordées au groupe. Ces dénonciations sont régulièrement repoussées dans l'attente d'une solution de recapitalisation. Les pourparlers sont en cours pour recapitaliser le groupe d'un montant entre 7 et 10 M€.

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26)

Sur le plan commercial, le système baccara Paladio donne désormais entière satisfaction en France. Sur ces bases, la promotion de ce système à l'export va pouvoir réellement démarrer. Pour 2006, les zones cibles sont l'Europe de l'ouest, la Scandinavie et la Chine. La commercialisation aux Etats-Unis est prévue pour 2007.

Concernant l'ostéodensitométrie, le contrat de distribution au Japon doit permettre d'expédier les premiers appareils au 2ème semestre 2006.

Etant donné la situation de trésorerie très tendue et les bonnes perspectives 2006, il a été décidé de lancer une augmentation de capital d'un montant minimum de 8 M€. Cette augmentation aura trois objectifs :

- la mise à niveaux de retards de paiement avec les fournisseurs avec un rétablissement de la confiance et un retour à des délais de paiements classiques ;
- la prise en compte d'un plan de réorganisation avec un regroupement prévu sur un site d'exploitation et des baisses de coûts de fonctionnement ;
- la prise en compte des besoins en fond de roulement générés par la forte croissance du chiffre d'affaires prévue pour les 3 années à venir.

A ce jour plusieurs investisseurs se sont déclarés intéressés pour des montants de 5 à 6,5 M€.

Le management garantira 1,5 M€ dans l'opération en plus de nouveaux investisseurs. Les détails de l'opération seront communiqués dans la deuxième quinzaine de mai. Dans cette attente la société demande auprès d'Euronext Paris, une suspension de cotation dans l'attente d'un prochain communiqué.

9.1.4 Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou de cours de bourse

DMS facture ses clients étrangers en grande majorité en Euros. Les créances en dollars sont très négligeables et ponctuelles. Le risque de change est donc non significatif. Aucune couverture n'est mise en place.

9.1.4.1 Engagements hors bilan

9.1.4.1.1 Description des engagements hors-bilan en milliers d'euros liés à l'activité courante

En milliers d'euros	12/2005	12/2004
Privilèges de la Sécurité Sociale	223	
Privilèges du Trésor	948	598
Avals		-
Cautions et Garanties	6 280	6 280
Hypothèque		-
Nantissement	9340	6 867
Effets escomptés		
Remise DAILLY		
Abandons de créances	710	710
avec clause de retour		
à meilleure fortune		
TOTAUX	17 581	14 455

9.1.4.1.2 Description des engagements complexes

Aucun engagement complexe n'existe à ce jour.

9.1.4.1.3 Risques significatifs

➔ Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, ne font pas l'objet de provisions dans les comptes consolidés compte tenu des éléments favorables présents dans les dossiers à ce jour. Les procédures sont pendantes devant plusieurs directions des services fiscaux de l'Hérault et devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les litiges portent sur :	Milliers d'euros
- l'impôt société pour :	598
- la TVA pour :	466

9.1.4.1.4 Risques technologiques article L 125-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.4.2 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2, L. 247-1)

Activités	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Résultat opérationnel 12/05	Rappel Res Expl 12/04
Dopplers, ostéo densitomètres Technologie Baccara	7 987	1 027	-3 490	-915
Appareils radiologie	8 390	2 478	- 5 171	1 333
Distribution et maintenance	1 679	27	339	-286
Total :	18 056	3 532	- 8 322	132

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques à défaut d'organisation interne permettant de connaître l'activité par secteur.

9.1.5 Activités et résultats des filiales

9.1.5.1 SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2005 :

Chiffre d'Affaires : 2 166 883 € contre 2.224.898 Euros en 2004

Résultat comptable : perte de 23 687 € contre une perte de 17.093 Euros en 2004.

La Société DMS possède une participation de 99,80% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.5.2 SOCIETE MERIX

SARL au capital de 80.000 Euros

Siège social : 91000 EVRY 8 rue Montesperan

Immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 348 233 800

Activité : la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2005 :

Chiffre d'Affaires : 595 422€ en 2005 contre 642.097 Euros en 2004

Résultat comptable : perte de 34 419 € contre une perte de 120.297 Euros en 2004.

La Société DMS détient une participation de 99,94% dans le capital de la société.

9.1.5.3 SOCIETE LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES « LTR »

SARL au capital de 8.160 Euros

Siège social : 06600 ANTIBES Route de Grasse Domaine des Charmettes

Immatriculée au RCS de ANTIBES sous le numéro 344 312 798

Activité : La vente, l'installation, et le SAV de matériels de radiologie et imagerie médicale

Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2005 :

Chiffre d'Affaires : 521 772 € en 2005 contre 495.512 Euros en 2004

Résultat comptable : perte de 35 676€ contre une perte de 291.153 Euros en 2004

La Société DMS détient une participation de plus de 99,80% dans le capital de la société.

9.1.5.4 SOCIETE CIVILE MEDIAG

Société Civile au capital de 838.469 Euros souscrit et non appelé

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault)

Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 413135476

Activité : la gestion et l'administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2005 :

Chiffre d'Affaires : 130 801€ identique au chiffre d'affaires 2004 (produits locations immobilières)

Résultat comptable : bénéfice de 9582 € contre une perte de 503 Euros en 2004.

La Société DMS possède 100% du capital moins une part de la société MEDIAG.

9.1.5.5 SOCIETE APELEM

Société Anonyme au capital de 276.225 Euros

Siège social : 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES

Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Activité : la fabrication de matériels de radiologie

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2005 :

Chiffre d'Affaires : 10 075 860€ contre 16.649.443 Euros en 2004

Résultat comptable : perte de 3 930 516€ contre un bénéfice de 355.545 € en 2004.

La Société DMS possède plus de 98,43% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même :

- 51% du capital de la :

9.1.5.6 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros
Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne
Activité : vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2005 :
Chiffre d'affaires : 937 189€ contre 784 921 € en 2004.
Résultat comptable : bénéfice de 5 468€ contre 37 966 € en 2004

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 50,20 %).

9.1.6 *L'activité propre de la société DMS (L 232-1)*

9.1.6.1 **Eléments significatifs ressortant des comptes**

9.1.6.1.1 *Compte de Résultat de la Société DMS*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 8 892 K€ contre 12 144 K€ au 31/12/2004
Le résultat d'exploitation est une perte de 2 845 K€ contre une perte de 608 Ke au titre de l'exercice précédent.
Le résultat financier est une perte de 2783 K€ dont 2 334 K€ de dotations aux provisions sur titres de participation.
Le résultat exceptionnel est une perte de 202 K€ contre un profit exceptionnel de 81 K€ au 31/12/2004.
Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est une perte de 5 829 K€ contre une perte de 1 035 K€ au 31/12/2004.

9.1.6.1.2 *Bilan de la société DMS*

Au Bilan au 31 décembre 2005, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 6 931 K€ contre 9.428K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les immobilisations financières représentent 6 685 K€ contre 9 019 K€ au 31/12/2004
- L'actif circulant est de 10 486 K€ contre 14 483 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 4 631 K€ contre 10.465 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 11 531 K€ contre 12.259 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2005 est de 17 417 K€ contre 23 950 K€ au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

9.1.6.1.3 *Changements de méthode*

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

- les règlements comptables :

2000-06 et 2003-07 sur les passifs

2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs

2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, l'entreprise a opté pour un traitement rétrospectif. Cette option a entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les changements de méthode ont consisté en le retraitement des charges à répartir : ventilation en immobilisations incorporelles ou reclassement en charges suivant la nature de la dépense.

Leur impact sur la situation nette a été évalué à - 17 097 euros.

9.1.6.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé

9.1.6.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).*

Le chiffre d'affaire de la SA DMS est en décroissance de 27% soit 3 252 K€ passant de 12 144 à 8 892 K€.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 2 844 K€ contre - 608 K€ au 31/12/2004 soit 2 237 K€ de moins qu'en 2004.

Le résultat financier, s'établit à - 2783 K€ et porte le résultat courant à - 5 628 K€ en baisse de 4 317 K€ par rapport à 2004.

Le résultat exceptionnel passe de 81K€ à -201 K€ soit 282 K€ de moins qu'en 2004.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à - 5829 K€ contre -1035 K€ en 2004 soit 4 795 K€ de moins.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 888 K€ au 31/12/2005 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 0,19. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 0,10.

9.1.6.2.2 *Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (D 148)*

Voir les commentaires faits au niveau du groupe.

9.1.6.2.3 *Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)*

En K€	31/12/2005	31/12/2004
Frais extérieurs	184	0
Salaires chargés	311	336
TOTAL	495	336

9.1.6.2.4 *Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS ci-dessus.

9.1.6.2.5 *Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS ci-dessus.

9.1.6.2.6 *Prises de participation et de contrôle*

Nous vous précisons enfin, qu'aucune prise de participation et/ou de contrôle n'a été effectuée cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

9.1.6.2.7 *Conséquences sociales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.6.2.8 *Conséquences environnementales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.6.3 **Les Résultats de la société DMS**

9.1.6.3.1 *Affectation du résultat*

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 5 829 320 € comme suit :

- Au Report à Nouveau pour -5 829 320 €.

La perte de l'exercice 2005 porte les capitaux propres à un niveau inférieur à la moitié du capital social. La prochaine assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir constaté que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, devra se prononcer, dans les conditions prévues à l'article L.225-248 du Code de commerce, sur la dissolution de la Société.

9.1.6.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.6.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.6.3.4 Le capital de la société DMS

9.1.6.3.4.1 L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2005 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital

Plus de 5% : Néant

Plus de 10% : Monsieur Jean-Luc DUMAS, SPEF VENTURE

Plus de 15% : CDC ENTREPRISES

Plus de 20% : Monsieur Antoine RABASTE

Plus de 25% : Néant

Plus de 33,33% : Néant

Plus de 50% : Néant

Plus de 66,66% : Néant

Plus de 95% : Néant

Droits de vote :

Plus de 5% : Néant

Plus de 10% : SPEF VENTURE, CDC ENTREPRISES,

Plus de 15% : Monsieur Jean-Luc DUMAS

Plus de 20% : Néant

Plus de 25% : Monsieur Antoine RABASTE

Plus de 33,33% : Néant

Plus de 50% : Néant

Plus de 66,66% : Néant

Plus de 95% : Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Antoine RABASTE :

. nombre d'actions cédées : 37 965 actions

. nombre d'actions acquises : 1 760 actions

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

. nombre d'actions cédées : 39 358 actions

9.1.6.3.4.2 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

Les sociétés contrôlées suivantes détiennent une quotité du capital de la société :

Néant

9.1.6.3.4.3 Avis de détention et aliénation de participation croisée (D 251)

Néant.

9.1.6.3.4.4 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant

9.1.6.3.4.5 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209)

Le conseil d'administration rappelle que, malgré les pouvoirs qui lui ont été conférés, aucun programme de rachat d'actions n'a été mis en place.

Nous vous proposons de conférer au conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 16 945 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 30 juin 2005.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DMS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa résolution à caractère extraordinaire

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 80 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1 355 647 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5 % du capital, soit 16 945 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

9.1.6.3.4.6 Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat

Néant

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Néant

9.1.6.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société.

9.1.6.5 Les mandataires sociaux

- Mode d'exercice de la direction générale (D 148 al1)

Nous vous précisons en outre qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

- Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3)

Monsieur Antoine RABASTE:

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS »

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Son mandat de président du conseil d'administration et directeur général a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Président Directeur Général de la SA APELEM, Société Anonyme au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société MEDIAG, société civile au capital de 838.469 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

Directeur Général Délégué, Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Son mandat de directeur général délégué a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Directeur Général Délégué Administrateur de la SA APELEM, Société Anonyme au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

Monsieur Gérard DAGUISE :

Administrateur de la SA DMS

Monsieur André DAGUISE a été désigné en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 7 février 2005

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de GRENOBLE

- **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur : 50**
- **Les démissions d'administrateur :**

Il y aura lieu de procéder aux formalités de démission de :

la société SPEF VENTURE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 362.624 euros

Dont le siège social est à 75007 PARIS 5-7 rue de Monttessuy

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 327 205 258

Représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Paul ROHMER né le 21 juin 1947 à BOULOGNE BILLANCOURT (92), de nationalité française, demeurant à 75016 PARIS 48 bis Avenue Mozart

de ses fonctions d'administrateur auprès du registre du commerce et des sociétés.

Cette démission a pris effet le 10 octobre 2005

- **Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations**

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

- **Les jetons de présence**

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

L'assemblée générale du 30 juin 2005 a fixé 15 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant est maintenu pour l'exercice 2005 et pour les exercices suivants sauf décision contraire.

- **Les rémunérations des mandataires**

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2005, s'établissent comme suit :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société DMS			Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunérations fixes (valeur brute)		Dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
	Au titre du mandat	Autres rémunérations			
Monsieur Antoine RABASTE	63 464	NEANT	3 469	NEANT	NEANT
Monsieur Jean- Luc DUMAS	52 234	NEANT	2 327	NEANT	NEANT
Monsieur Gérard Daguisé	NEANT	3 000	NEANT	NEANT	NEANT
Monsieur Xavier Lelardeux	NEANT	64 860			
Monsieur Marc JOBIN	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Les rémunérations des mandataires sociaux n'ont pas connu d'évolution depuis la création de la société. Seuls les avantages en nature préconisés par les URSSAF en 2004 et concernant les l'assurance chômage ont été mis en place.

9.1.6.6 Les commissaires aux comptes

Le mandat des commissaires aux comptes suivants arrive à échéance,

- commissaire aux comptes titulaire : la SCP CAZES BERNARD GODDYN & ASSOCIES représentée par Monsieur Claude CAZES dont le siège social est à 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 Le Thélème 500 rue Léon Blum, inscrite auprès de la compagnie régionale des commissaires aux comptes près la cour d'appel de MONTPELLIER

Au terme de ce mandat, Monsieur Claude CAZES, signataire représentant la société SCP CAZES BERNARD GODDYN & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, personne morale aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de deux exercices (31.12.2004 et 31/12/2005).

Nous vous informons que la SCP CAZES BERNARD GODDYN & ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Nous vous suggérons de proposer à l'assemblée de renouveler son mandat pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Christophe GODDYN demeurant 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 Le Thélème 500 rue Léon Blum, inscrit auprès de la compagnie régionale des commissaires aux comptes près la cour d'appel de MONTPELLIER.

Nous vous informons que Monsieur Christophe GODDYN n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Nous vous suggérons de proposer à l'assemblée de renouveler son mandat pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

9.1.6.7 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à PEROLS

Le 20 mai 2005

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 ANNEXE 1 : CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

▪ I - CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Afin d'optimiser les ressources en hommes et de réduire les charges de fonctionnement du groupe, l'objectif stratégique de la Direction sur 2 ans (période 2004 et 2005) était de :

- Mener une réorganisation et une optimisation progressive des services suite aux licenciements économiques de fin 2003.
- Maîtriser les évolutions de la masse salariale (2004).
- Tenter de réduire la masse salariale et de stabiliser les effectifs (2005).
- Permettre un maintien positif du climat social dans une période délicate de réorganisation.
- Développer les compétences des salariés (plan de formation 2004 / 2005)
- Mesurer, valider et gérer le potentiel humain (2005 / 2006 : mise en place des entretiens de progrès).

Réorganisation et optimisation des services :

Une refonte complète de l'organigramme a été opérée sur les 12 mois de l'année 2004, de nouvelles responsabilités ont été identifiées, de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation au sein de tous les services du groupe ont vu le jour.

La mission délicate de réorganisation menée par la Direction devait concilier le souci d'optimisation des services et de rentabilité du groupe avec un effectif des personnels réduit :

- Une moyenne de 160.3 salariés en 2002,
- Une moyenne de 150.8 salariés en 2003,
- Une moyenne de 130.5 salariés en 2004,
- Une moyenne de 128.3 salariés en 2005.

Pour prolonger le travail de réorganisation dans une optique d'amélioration continue et d'optimisation dans le temps, les fiches de fonctions ont été revues de manière exhaustive et les entretiens annuels d'appréciation ont été programmés (procédure de test fin 2005, mise en route des entretiens début 2006).

Maîtriser les évolutions de la masse salariale :

La maîtrise de la masse salariale passe par un contrôle de l'utilisation des « heures / salariés », et donc par une réorganisation du temps de travail adaptée à chaque spécificité des services.

Le lissage du temps de travail en fonction des pics de production sur les sites de fabrication et la mise en place d'un système de pointage en particulier pour la production, permettent sur l'année 2005 de réduire le volume d'heures supplémentaires.

On peut noter que sur 2005, la main-d'œuvre extérieure à la société (intérimaire) a été très peu utilisée.

L'organisation du temps de travail au sein du groupe a été adaptée aux spécificités de chaque service (*horaires sur 35 heures, prise de RTT ou lissage en fonction des pics d'activité du service*), dans le respect de la durée légale de 35 heures.

DMS a toujours connu des problématiques de recrutement inhérentes aux « activités-métiers » du groupe. La spécificité de l'imagerie médicale et les compétences techniques demandées par l'ostéodensitométrie sont rares sur le marché de l'emploi et rendent les recrutements difficiles.

Il en résulte que :

- les coûts d'adaptation au poste de travail sont importants si les décisions d'embauche sont orientées vers des publics jeunes et/ou sans expérience de l'imagerie médicale.
- l'augmentation de la masse salariale sera forte si toutes les décisions d'embauche sont orientées vers des « séniors ».

Pour pallier à cela :

- une politique de partenariat avec des centres de formation est menée afin d'obtenir de nouvelles recrues « formées maison » par le biais de l'alternance, tant dans le domaine technique (apprentissage : du BTS au niveau ingénieur) que pour des formations commerciales à l'international et biomédicales (contrats de professionnalisation).
- des partenariats (sous forme de conventions de conversion avec les armées et les partenaires civils (ASSEDIC,...)) sont initiés pour l'embauche du personnel technique.

Le climat social dans une période délicate de réorganisation :

La Délégation Unique du Personnel élue au sein du groupe DMS a permis d'accompagner les projets de la Direction lors de la réorganisation des services du groupe :

- participation aux réunions et discussions sur la réorganisation et l'adaptation du temps de travail
- participation au groupe de projet sur la mise en place des entretiens annuels de progrès

Le relais ainsi fait entre les salariés et la Direction a aidé à maintenir un climat positif propice à la réorganisation et à l'optimisation des services.

Développer les compétences des salariés

La politique de développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les partenariats universitaires pour des stages de longue durée (4 à 12 mois) permettent à DMS de profiter des derniers enseignements universitaires et professionnels, de transférer sur les salariés en place de nouvelles compétences, et de posséder un « bassin de recrutement » non négligeable.

Les plans de formations 2004 et 2005 ont été orientés en fonction des conséquences du licenciement et des projets de réorganisation. Il a été nécessaire de former les salariés dans l'optique :

- de l'acquisition de plus de polyvalence (*personnel de production*)
- de la mise en place de nouvelles méthodes de travail (*personnel R&D*)
- d'impliquer les salariés dans une logique « processus » (*formation à l'amélioration continue des produits impliquant tous les services concernés par la conception, la production et la commercialisation des produits*)

9.2.2 ANNEXE II : CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayon X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. De plus, des mesures d'ambiance des rayons X sont effectuées mensuellement par un laboratoire indépendant.

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

Début 2003, le groupe a lancé une grande campagne d'information sur ce risque auprès des salariés, dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels. Cette campagne s'est conclue par la rédaction d'un document unique sur les risques professionnels.

Quant aux autres considérations environnementales, le groupe DMS respecte les normes en vigueur, il ne concourt pas à l'émission de nuisances sonores, olfactives ou de déchets dangereux. L'activité du groupe ne porte pas non plus atteinte au milieu naturel dans son ensemble et est faiblement consommatrice de ressources en eau, matière première et énergie.

Dans le cadre d'une réflexion débutée fin 2005 autour de « l'éco conception » un projet pilote a été initié dès janvier 2006 sur le renouvellement d'un appareil avec pour objectif : « la réduction du volume des matières premières utilisées pour la réalisation de celui-ci ».

9.2.3 ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	7 Février 2005	7 Avril 2007	16.121.590€.		CA 13072004 3.397.944 euros	
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	7 Février 2005	7 Avril 2007	16.121.590€.			
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	Néant					
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	7 Février 2005	7 Avril 2007	3% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation,			
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)	Néant					

Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	7 Février 2005	7 Avril 2007	10% du capital social			
Autorisation des options de souscription d'actions	7 Février 2005	7 Avril 2008			12000 €	
Autorisation des actions gratuites à émettre	30 Juin 2005	30 août 2008	2% du capital social			

9.2.4 ANNEXE IV : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS PROCHES

Nom et prénom	RABASTE Antoine
Qualité	Président et directeur général
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	37 965
Prix moyen pondéré	7,37 euros
Montant total des cessions	279.844 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis	1 760
Prix moyen pondéré	7,57 euros
Montant total des acquisitions	13.406 euros

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Directeur Général Délégué
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	39 358
Prix moyen pondéré	7,25 €
Montant total des cessions	285.332 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	Néant
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERES EXERCICES

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S" S.A. au capital de 10.167.354 euros SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault) 389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER					
RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31.12.2001	EXERCICE 31.12.2002	EXERCICE 31.12.2003	EXERCICE 31.12.2004	EXERCICE 31.12.2005
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	6.748.410	6.757.410	6.757.410	10.155.354	10.167.354
Nombre des actions ordinaires existantes	2.249.470	2.252.470	2.252.470	3.385.118	3.389.118
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	14.438.426	13.741.707	11.518.431	12.144.461	8.892.381
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	740.080	(2.072.249)	44.243	(242.374)	(2.759.706)
Impôts sur les bénéfices	75.892	(321.555)	17.687	195.185	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	134.932	(2.841.801)	(607.004)	(1.034.801)	(5.829.320)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,295	(0,777)	0,027	(0,013)	(0,814)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,059	(1,261)	(0,269)	(0,305)	(1,720)
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	54	63	62	52	49
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.450.454	1.737.973	1.686.606	1.477.951	1.612.228
Montant des sommes versées au titre des avan- tages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	553.856	675.599	668.525	633.923	685.904

a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 10.155.354 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L225-34 AL6 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

La loi de sécurité financière du 1er août 2003 fait dorénavant obligation au président du conseil d'administration de rendre compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.
- De l'étendue des pouvoirs du Directeur-Général

C'est pour respecter cette obligation de l'article L 225-37, alinéa 6 du code du commerce que je vous communique les informations suivantes :

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2005, votre conseil d'administration est composé de trois membres. Les mandats des administrateurs en place ont été renouvelés par l'assemblée générale du 24 juin 2002, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration a décidé que la Direction Générale serait assurée par le Président du Conseil d'administration, assisté d'un directeur général délégué.

Pour garantir la coordination entre le Président Directeur Général Monsieur Antoine RABASTE et le Directeur Général Délégué Monsieur Jean-Luc DUMAS, ces derniers se rencontrent périodiquement et participent à toutes les réunions du Conseil d'administration.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Antoine RABASTE

Président Directeur Général de la SA APELEM, Société Anonyme au capital de 276.224 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société MEDIAG, société civile au capital de 838.469 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Jean-Luc DUMAS

Directeur Général Délégué Administrateur de la SA APELEM, Société Anonyme au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 91000 EVRY 8 rue Montespan, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est 06600 ANTIBES Route de Grasse Domaine des Charmettes, immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le N°344 312 798

Monsieur Gérard André DAGUISE demeurant à 38430 MOIRANS 452 La Côte des Filles a été désigné en qualité d'administrateur le 7 février 2005.

La société SPEF VENTURE société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 362.624 euro, dont le siège social est à 75007 PARIS 5-7 rue de Monttessuy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 327 205 258 représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Paul ROHMER a été désignée en qualité de d'administrateur le 7 février 2005. Le 10 octobre 2005, la société SPEF ENTURE a notifié sa démission de son mandat d'administrateur. Cette démission sera entérinée par l'assemblée générale du 26 mai 2006.

Monsieur Jean-François BRU demeurant à 75005 PARIS 43 rue Linné a été désigné en qualité de censeur le 8 février 2005.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

9.4.1.2 Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes :

Les administrateurs ont été convoqués huit jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

9.4.1.3 Information des administrateurs :

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

9.4.1.4 Tenue des réunions :

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social. Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2005.

Aucune réunion ne s'est tenue hors la présence du Président du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'un administrateur ou du Directeur Général Délégué.

9.4.1.5 Comités spécialisés :

Un comité d'audit a été créé depuis le 20 mai 2005.

9.4.1.6 Procès-verbaux des réunions :

Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués à tous les administrateurs et approuvés lors de la réunion suivante.

9.4.2 Procédures de contrôle interne

9.4.2.1 Le contrôle Interne est, chez DMS, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables, que le patrimoine du groupe soit valorisé et ses actifs protégés.

Le système de Contrôle interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne :

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- La mise en place d'un Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Il se réunit deux fois par mois. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le groupe DMS répond au référentiel de management de la qualité ISO 9001 version 2000, ce qui valide notamment ses processus de vente, d'approvisionnement et de production. Le respect des exigences de la norme ISO 9001:2000 est vérifié annuellement par un organisme accrédité ; le dernier audit a eu lieu en avril 2006 et a validé le respect des procédures en matière de normes de qualité de la production.

En matière de R&D, une réunion hebdomadaire fait l'objet de compte rendu systématique et de suivi de l'avancement des projets.

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente.

La société LTR couvre la région du Sud Est, alors que la société MERIX implantée en région parisienne couvre la partie nord de la France.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière :

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales de la société, comme leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale elle-même.

L'organisation comptable s'appuie également sur différents moyens permettant de satisfaire aux obligations réglementaires (comptables et fiscales) ainsi qu'aux besoins de reporting interne et externe :

- La piste d'audit :

A partir de l'opération enregistrée en comptabilité notre système nous permet de remonter à tout moment à l'opération initiale.

- Les contrôles de comptes internes :

Le service comptable établit de façon semestrielle de nombreux contrôles de cohérence des comptes tant au niveau du bilan que du compte de résultat pour l'établissement et la justification des comptes semestriels et annuels. Le groupe s'appuie à la fois sur les travaux de révision assurés par un cabinet d'expertise comptable et sur les travaux d'audit des commissaires aux comptes.

- La centralisation de la comptabilité du groupe sur un même progiciel
- La mise en place d'un suivi quotidien de la trésorerie afin de gérer au mieux les variations de besoin en fonds de roulement
- Un rapprochement journalier est effectué entre les encaissements clients et les créances mobilisées. Un suivi extra comptable a été mis en place courant 2005 afin de suivre les encours de mobilisation. Un cadrage semestriel entre ces informations et les informations émanant des banques est réalisé. Un rapprochement plus régulier est en projet et devra être mis en place avec la collaboration des partenaires financiers.
- La mise en place de garantie de paiement sur les ventes
- Des contrôles des marges des principaux produits lors des arrêtés de comptes semestriels, et contrôle quantitatif qui permet de s'assurer du bon rapprochement des charges et des produits
- L'utilisation d'une fiche d'analyse de commande systématique sur les affaires de radiologie plus complexe que les affaires d'ostéodensitométrie,
- Un inventaire exhaustif des stocks est réalisé chaque semestre. Des contrôles sont réalisés pour assurer le respect de l'exhaustivité, la réalité et la correcte valorisation des stocks. Des procédures sont en cours de mise en place pour permettre la réalisation d'inventaires plus réguliers et plus rapides et qui assurent une meilleure maîtrise du processus de calcul des stocks.

9.4.3 *Pouvoirs du Directeur Général*

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Fait le 26 mai 2006
à Montpellier

Le Président du conseil d'administration

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, p.70

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, p.71

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2005, l'effectif du groupe DMS comprenait 7 ingénieurs d'un niveau Bac +5 ou titulaire d'une thèse. 10 personnes de niveau Bac +2 à Bac +5 sont également dédiées à la recherche.

La société détient les droits d'exploitation exclusifs de 7 brevets déposés par le CEA.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

La baisse importante du chiffre d'affaires au premier semestre 2005 (8,0 M€ contre 12,5 M€ au premier semestre 2004) est liée à un report de 6 mois de la présentation internationale du nouveau logiciel «panoramique corps entier» du Paladio. En ce qui concerne le second semestre, les contraintes de trésorerie liées aux mauvais résultats du premier semestre n'ont pas permis au groupe d'expédier tous les appareils commandés. Les affaires sont, pour la majeure partie, décalées sur l'exercice 2006.

Les mauvais résultats du premier semestre ont eu pour effet la réduction des délais accordés par les fournisseurs et des concours bancaires. Ces réductions d'encours ont eu pour conséquence le ralentissement de l'activité du groupe non plus pour des raisons liées à l'activité commerciale mais pour des raisons de financement de son activité.

Le chiffre d'affaire du premier trimestre 2006 était annoncé entre 7 et 9M€. Étant donné les problèmes de trésorerie, il n'a pas été possible de fabriquer les commandes pourtant enregistrées. En conséquence le chiffre d'affaires ressort à 3,8 M€.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun de ces éléments relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.6.5 'Les Mandataires Sociaux' p. 41

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Pour l'année 2005 :

Mr Antoine Rabaste, PDG : rémunération 63 464 € dont avantages en natures : 3 469 €

Mr Jean-Luc Dumas DG : rémunération 52 234 € dont avantages en natures : 2 327 €

Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction

NEANT

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale

NEANT

Contrats de services liant les Dirigeants

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.6.5 'Les Mandataires Sociaux' p. 41

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cf. 9.1.6.5 'Les Mandataires Sociaux' / 'Les Rémunération des Mandataires'

17 SALARIES

17.1 L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

<i>Evolution des effectifs</i>	Au 31/12/01	Au 31/12/02	Au 31/12/03	Au 31/12/04	Au 31/12/05
Direction	3	4	4	4	3
Commercial France	18	12	8	5	8
Export	18	20	16	15	14
Service Technique (SAV)	18	26	24	23	23
Production / achats / stocks-expéditions	50	50	44	47	42
Finance (<i>RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie</i>)	6	9	7	6	8
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	31	31	25	23	24
Qualité / Marketing / Administratif	13	12	9	7	6
Total	157	164	137	130	128

17.2 L'EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Effectif moyen sur l'exercice 2001 : 136 personnes

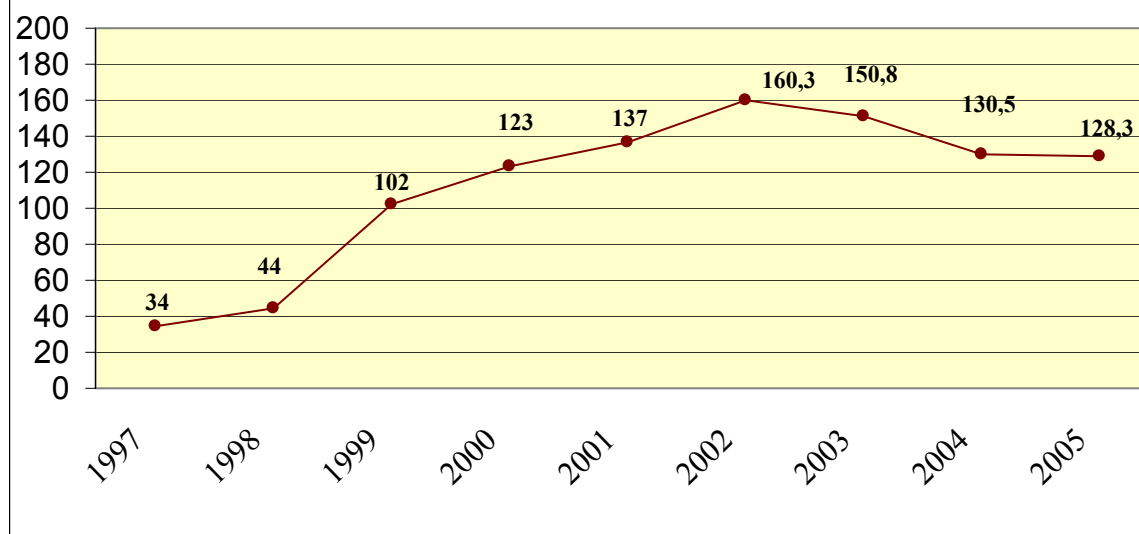
Effectif moyen sur l'exercice 2002 : 160,3 personnes

Effectif moyen sur l'exercice 2003 : 150,8 personnes

Effectif moyen sur l'exercice 2004 : 130,5 personnes

Effectif moyen sur l'exercice 2005 : 128,3 personnes

Evolution des effectifs du Groupe DMS



17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL

Cf. 20.1.4.1.10 'Capitaux propres' p. 81

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Actionnaires	Nombre d'Actions	% nombres d'actions
DUMAS, JEAN-LUC	365 125	10,77%
RABASTE, ANTOINE	712 904	21,04%
ALTO INVEST	63 461	1,87%
SPEF VENTURE	440 865	13,01%
CDC Entreprises	561 101	16,56%
PUBLIC	1 245 662	36,75%
TOTAL ACTION	3 389 118	100,00%

Actionnaires	Total droits de vote	% droits de vote
DUMAS, JEAN-LUC	730 250	17,62%
RABASTE, ANTOINE	1 098 086	26,49%
ALTO INVEST	63 461	1,53%
SPEF VENTURE	440 865	10,64%
CDC Entreprises	561 101	13,54%
PUBLIC	1 251 312	30,19%
TOTAL ACTION	4 145 075	100,00%

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

La société SPEF Venture détient 13% du capital et 11% des droits de vote.

La société CDC Entreprises détient 17% du capital et 14% des droits de vote.

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas qui détiennent 21% et 11% respectivement du capital ont des droits de vote double. M Rabaste détient 26% des droits de vote et M Dumas 18%.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

Cf. Note d'opération

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

19.1 TRANSFERT DE CREANCE

19.1.1 Transfert de créance avec Apelem et LTR

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Conseil d'Administration
l'ayant autorisée : 7 novembre 2005
- Nature et objet : Rachat de créance par DMS à sa filiale LTR, se substituant à sa filiale Apelem qui avait fait des avances de trésorerie à LTR.
- Modalités : Le montant du transfert de créance s'élève à 230 159,61 €.

19.1.2 Transfert de créance avec Apelem et Merix

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Conseil d'Administration
l'ayant autorisée : 7 novembre 2005
- Nature et objet : Rachat de créance par DMS à sa filiale Merix, se substituant à sa filiale Apelem qui avait fait des avances de trésorerie à Merix.
- Modalités : Le montant du transfert de créance s'élève à 470 034,07 €.

19.1.3 Transfert de créance avec Médilink et Apelem

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Conseil d'Administration
l'ayant autorisée : 7 novembre 2005
- Nature et objet : Rachat de créance par DMS à sa filiale Apelem, se substituant à sa filiale Médilink qui avait fait des avances de trésorerie à Apelem.
- Modalités : Le montant du transfert de créance s'élève à 506 564,40 €.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

19.2 ENGAGEMENTS DE CAUTION SOLIDAIRE

Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la Banque Populaire du Midi.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la Banque Populaire du Midi à hauteur de 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la banque Crédit Lyonnais.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la banque Crédit Lyonnais à hauteur de 3 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur du Crédit Agricole.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la BNP PARIBAS.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la BNP PARIBAS à hauteur de 1 219 592 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

19.3 COMPTES COURANTS

19.3.1 Convention de compte courant avec la société MEDILINK

- Administrateur concerné : Antoine RABASTE.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et MEDILINK. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société MEDILINK à votre société s'élève à 1 113 420,88 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 38 743,24 € (charges financières).

19.3.2 Convention de compte courant avec la SCI MEDIAG

- Administrateur concerné : Antoine RABASTE.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et MEDIAG. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société MEDIAG à votre société s'élève à 18 978,33 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 620 € (produits financiers).

19.3.3 Convention de compte courant avec la société APELEM

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE et Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et APELEM. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société APELEM à votre société s'élève à 407 899,09 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 5 385 € (charges financières).

19.3.4 Convention de compte courant avec la société MERIX

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et MERIX. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société MERIX à votre société s'élève à 195 079,08 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 26 187 € (charges financières).

19.3.5 *Convention de compte courant avec la société LTR*

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et LTR. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie à la société LTR par votre société s'élève à 502 737,47 € au 31/12/2005 (solde débiteur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 15 360 € (produits financiers).

19.4 MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

19.4.1 *Convention de mise à disposition de personnel avec la société MEDILINK*

- Administrateur concerné : Antoine RABASTE.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et MEDILINK. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société MEDILINK la somme de 194 271,32 € HT au titre de l'exercice 2005.

La société MEDILINK a facturé à votre société la somme de 68 232,65 € HT au titre de l'exercice 2005.

19.4.2 *Convention de mise à disposition de personnel avec la société MERIX*

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et MERIX. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société MERIX la somme de 117 804,25 € HT au titre de l'exercice 2005.

19.4.3 *Convention de mise à disposition de personnel avec la société LTR*

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et LTR. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société LTR la somme de 20 391,38 € HT au titre de l'exercice 2005.

19.4.4 *Convention de mise à disposition de personnel avec la société APELEM*

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE et Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et APELEM. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société APELEM la somme de 312 921,31 € HT au titre de l'exercice 2005.

La société APELEM a facturé à votre société la somme de 124 954,92 € HT au titre de l'exercice 2005.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Le présent document de référence contient les comptes et les rapports d'audit pour l'année 2005. Les comptes et les rapports d'audit pour les années 2004 et 2003 sont inclus respectivement dans les documents de référence 2004 et 2003. Le document de référence 2004 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29/06/2005 sous le numéro D.05-0951 et le document de référence 2003 a été déposé le 02/06/2004 sous le numéro R.04-0103.

20.1 COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2005

BILAN CONSOLIDE en milliers d'Euros

	ACTIF	31/12/2005	31/12/2004
Actifs non courants		3 877	6 936
Immobilisations corporelles		1 542	1 635
Goodwill		1 473	3 773
Autres immobilisations incorporelles		472	1 115
Actifs financiers		45	68
Participations dans les entreprises associées (mise en équivalence)		0	0
autres actifs non courants (impôt exigible)		345	345
Actifs courants		15 138	24 075
Stocks		5 577	6 096
Créances clients		7 150	14 015
Autres actifs courants		1 931	1 658
Trésorerie et équivalents		480	2 306
Actifs classés en actifs non courants destinés à être cédés		0	0
TOTAL ACTIF		19 015	31 011

**BILAN
CONSOLIDE
en milliers d'Euros**

PASSIF	31/12/2005	31/12/2004
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	1 899	12 059
Capital émis	10 167	10 155
primes émission	2 729	2 729
Autres réserves	-2 305	-162
résultat exercice	-8 692	-663
Montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs à des actifs Non courants destinés à être cédés	0	0
Intérêts minoritaires	105	165
Total capitaux propres	2 004	12 224
Passifs non courants	2 357	3 909
Emprunts à long terme	2 252	3 797
Impôts différés	90	75
Provisions à long terme	15	37
Passifs courants	14 653	14 877
Fournisseurs et autres créditeurs	9 649	8 608
Dettes financières à court terme	2 568	4 325
Partie courante des emprunts à long terme	2 149	1 774
Impôts exigibles	0	0
Provisions à court terme	287	170
Passifs directement associés à des actifs classés en actifs non courant destinés à être cédés		0
TOTAL PASSIF	19 015	31 011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'Euros

	31/12/2005	31/12/2004
Activités maintenues		
Produits des activités ordinaires	18 056	25 992
Autres produits	883	947
Variation des stocks de produits finis et encours	-1 639	625
Marchandises et matières consommées	-11 946	-16 359
Frais de personnel	-4 975	-5 122
Dotations aux amortissements	-1 090	-1 478
Dotations aux provisions	-477	-42
Dépréciations immobilisations incorporelles	-1 334	
Autres charges	-5 801	-4 659
<i>résultat opérationnel</i>	-8 322	-96
produits financiers	84	97
charges financières	-496	-620
<i>résultat financier</i>	-412	-523
Quote-part dans le résultat net des entités associées		0
<i>Résultat avant impôt</i>	-8 734	-619
<i>Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues</i>	-8 734	-619
Activités abandonnées		
Résultat de l'exercice des activités abandonnées	0	0
charge d'impôt sur le résultat	-17	-19
Résultat net de l'ensemble consolidé	-8 752	-638
Part des minoritaires	60	-25
Résultat net consolidé -part du groupe	-8 692	-663
Résultat par action revenant aux actionnaires		
Résultat de base par action	-2.57	-0.24
Résultat dilué par action	-2.57	-0.24

Tableaux de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	<i>Capital</i>	<i>primes ,réserves et résultats accumulés</i>	<i>écart conversion</i>	<i>Total</i>	<i>intérêts minoritaires</i>	<i>total capitaux propres</i>
Soldes au 1er janvier 2004 - IFRS	6 757	987		7 744	140	7 884
effet des changements de méthode comptable						
imputation des impôts différés actifs		-779		-779		-779
produits/pertes constatés directement en capitaux propres						
Profits sur réévaluations immobilisations						
Pertes sur réévaluations immobilisations						
Titres disponibles à la vente						
Couverture de flux de trésorerie						
Différences de change liées aux conversions						
Impôts sur les éléments portés ou transférés en capitaux propres						
profits /(pertes) enregistrés en capitaux propres	0	-779	0	-779	0	-779
résultat net de la période		-663		-663	25	-638
Total des profits /(pertes) enregistrés au titre de la période	0	-1 442	0	-1 442	25	-1 417
dividendes						
augmentation de capital	3 398	2 359		5 757	0	5 757
Soldes au 31 décembre 2004	10 155	1 904	0	12 059	165	12 224
effets des changements de méthode comptable						
		-1 500		-1 500		-1 500
produits/pertes constatés directement en capitaux propres						
Profits sur réévaluations immobilisations						
Pertes sur réévaluations immobilisations						
Titres disponibles à la vente						
Couverture de flux de trésorerie						
Différences de change liées aux conversions						
Impôts sur les éléments portés ou transférés en capitaux propres						
autres		20				
profits /(pertes) enregistrés en capitaux propres	0	20	0	20	0	20
résultat net de la période		-8 692		-8 692	-60	-8 752
Total des profits /(pertes) enregistrés au titre de la période	0	-8 672		-8 672	-60	-8 732
dividendes						
augmentation de capital	12			12		12
Soldes au 31 déc 2005	10 167	-8 268	0	1 899	105	2 004

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31 DECEMBRE 2005

en milliers d'Euros

	31/12/2005	31/12/2004 IFRS
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-8 752	-638
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
. Amortissements et provisions a)	2 573	1 441
. Variation des impôts différés	15	11
. Résultat de cession d'actifs non courants	0	-10
. Quote part de subventions d'investissement	-5	-5
. Abandons de créances	0	89
. Coût des avantages accordés (stocks options)	62	
Marge brute d'autofinancement	-6 107	888
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	8 080	-3 365
	1 973	-2 477
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs finan	906	689
Cession d'immobilisations et autres actifs r	0	-10
Réduction d'actifs financiers	-22	-4
variation des autres actifs non courants b)		-173
	884	502
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	884	502
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	12	5 757
Nouveaux emprunts et financements c)	0	1 058
Remboursements d'emprunts et financem	-3 270	-1 339
Remboursements d'avances conditionnées	0	-243
	-3 258	5 233
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-3 258	5 233
Variation nette de trésorerie (1) - (2)	-2 169	2 254
Trésorerie d'ouverture	1 931	-323
Trésorerie de clôture	-238	1 931

Notes au tableau des flux de trésorerie :

a) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

b) concerne les impôts exigibles à plus d'un an

c) le groupe ayant recours de façon permanent à la cession de créances professionnelles,

celle-ci a été considérée comme une source de financement.

Les cessions de créances s'élèvent à 1 850 milliers d'euros au 31/12/2005 contre 3 936 milliers d'euros au 31/12/2004

20.1.1 *Les faits caractéristiques de l'exercice*

Après une période de contentieux qui durait depuis 2000 portant sur un aspect de géométrie du capteur digital intégré dans le système Paladio, le groupe DMS et la société Swissray ont conclu, en juillet 2005, un accord de licence. D'après les termes de cet accord, le groupe DMS devra verser à Swissray une somme forfaitaire de 200 K€ ainsi que des royalties sur les ventes de Paladio. Grâce à cet accord, le groupe DMS peut vendre son système Paladio dans le monde entier.

Les comptes sociaux et consolidés ont été construits sur une hypothèse de continuité d'exploitation. Cette hypothèse est justifiée par les opérations de haut de bilan en cours de négociation.

L'écart d'acquisition de la société Apelem ainsi que frais de développement ont été partiellement dépréciés au cours de l'exercice 2005. Les frais de développement ont été dépréciés de 534 K€ en 2005 (cf. 20.1.4.1.3)

Une dépréciation de 2300 K€ a été constatée sur l'écart d'acquisition d'APELEM dont 1 500 k€ imputés sur les capitaux propres d'ouverture et 800 k€ sur le résultat de l'exercice (cf. 20.1.4.1.4).

20.1.2 *Bases de préparation des comptes*

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées au 31 décembre 2005 et 2004.

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe DMS présente ses états financiers consolidés selon les normes d'informations financière internationale (IFRS) à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 du groupe DMS sont établis conformément aux IFRS adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 et aux IFRS publiés par l'IASB à cette date. Le bilan d'ouverture à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 et les comptes de l'exercice 2004 ont été établis selon les mêmes principes comptables.

La section 20.1.6 présente les ajustements réalisés par le groupe au titre de la conversion en IFRS des bilans et des comptes de résultats consolidés établis initialement selon le règlement 99.02.

Les états financiers consolidés annuels ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique en dehors des actifs financiers évalués à la juste valeur (équivalent de trésorerie).

Les nouveaux textes publiés en 2005 et appliqués dans les états financiers consolidés 2005 du groupe ne sont pas applicables au groupe DMS :

- Révision d'IAS 39, instruments financiers, comptabilisation et évaluation, relatives à la couverture de flux de trésorerie
- droits d'émission relatifs aux gaz à effets de serre.

Exemptions et exceptions au titre de la norme IFRS 1

La norme IFRS 1 (première adoption) a été appliquée lors de la préparation de ces états financiers. La norme IFRS 1 exige une application constante et rétrospective de l'ensemble des normes IFRS en vigueur à la date de l'arrêté pour toutes les périodes présentées. Les exceptions suivantes ont été retenues :

- Regroupements d'entreprises

Le Groupe DMS a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

- Ecart actuariels sur engagements de retraite

Le Groupe DMS a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser à la date de transition les écarts actuariels non encore constatés en contrepartie des capitaux propres. Cet ajustement n'a pas d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

- Paiements sur la base d'actions

Pour les plans dénoués en actions, le Groupe DMS a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits sont acquis postérieurement au 1^{er} janvier 2005.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 a été effectué de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées, à l'exception des normes IAS 32 et 39 qui sont appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur les provisions pour garantie, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Continuité d'exploitation

Les comptes consolidés ont été construits sur une hypothèse de continuité d'exploitation. Cette hypothèse est justifiée par les opérations de haut de bilan en cours de négociation.

En effet, étant donné la situation de trésorerie très tendue, qui peut se dégrader subitement et en conséquence remettre en cause le principe de continuité d'exploitation, et les bonnes perspectives 2006, il a été décidé de lancer une augmentation de capital d'un montant minimum de 8 M€. Cette augmentation aura trois objectifs :

- la mise à niveaux de retards de paiement avec les fournisseurs avec un rétablissement de la confiance et un retour à des délais de paiements classiques ;
- la prise en compte d'un plan de réorganisation avec un regroupement prévu sur un site d'exploitation et des baisses de coûts de fonctionnement ;
- la prise en compte des besoins en fond de roulement générés par la forte croissance du chiffre d'affaires prévue pour les 3 années à venir.

A ce jour plusieurs investisseurs se sont déclarés intéressés pour des montants de 5 à 6,5 M€.

Le management garantira 1,5 M€ dans l'opération en plus des nouveaux investisseurs.

20.1.3 Synthèse des principes comptables significatifs

20.1.3.1.1 Périmètre et critères de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de DMS et des filiales qu'elle contrôle.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation à la date de transfert du contrôle.

La seule entreprise exclue du périmètre est la société Spectrap en Russie détenue à 33 %, d'intérêt négligeable pour le groupe et qui présente des difficultés pour diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable.

20.1.3.1.2 Regroupement d'entreprises

Reconnaissance des Ecarts d'acquisitions

La norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (*business combinations*) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS utilise l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

20.1.3.1.3 Immobilisations incorporelles

20.1.3.1.3.1 **Frais de développement**

Dans les comptes consolidés selon les normes françaises, seuls les frais de développement externes (sous-traités) étaient immobilisés. Selon les normes IFRS, tous les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée de vie, s'ils respectent certains critères. Le Groupe DMS a recensé et analysé les différents frais de développement susceptibles de remplir les critères définis par la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, dont la valeur nette comptable, si ces coûts avaient été capitalisés de manière rétrospective, ne serait pas nulle à la date de transition.

Après analyse des coûts de personnel du service Recherche et Développement, certaines dépenses, affectées à des projets nettement individualisés, ont été identifiées comme remplissant les critères de la norme.

La durée d'amortissement correspond à l'avantage économique retiré, qui dépend fortement de l'obsolescence technologique, estimée à ce jour à 3 ans.

20.1.3.1.3.2 **Frais d'établissement**

Les frais d'augmentation de capital ont été portés en déduction de la prime d'émission. Le Groupe DMS appliquant la méthode préférentielle pour les comptes consolidés selon les normes françaises, il n'y a donc pas de divergences avec le référentiel IFRS.

20.1.3.1.4 Immobilisations corporelles

20.1.3.1.4.1 Valorisation

En l'absence de différences significatives identifiées entre le coût historique et la juste valeur, le Groupe DMS n'a pas retenu l'exemption optionnelle prévue par la norme IFRS 1, *Première adoption des normes IFRS*, autorisant la comptabilisation à la date de transition de ces immobilisations à la juste valeur.

Par ailleurs, les normes IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et IAS 38, *Immobilisations incorporelles* autorisent une comptabilisation selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur. Le Groupe DMS a opté pour la comptabilisation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles. Au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, il n'existe pas de différence entre les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles entre les principes comptables français et les normes IFRS.

20.1.3.1.4.2 Amortissement

La durée d'utilité retenue est la durée d'usage, à l'exception des immeubles. Le mode d'amortissement est l'amortissement linéaire.

20.1.3.1.4.3 Approche par composants

Les constructions ont été analysées par composants selon la méthode du coût amorti. Celui-ci a été reconstitué à partir des données techniques actuelles.

Le retraitement a été effectué pour tous les immeubles du groupe, y compris l'ensemble immobilier pris en crédit-bail. La principale divergence avec les comptes consolidés selon le référentiel 99.02 sur le contrat de crédit-bail immobilier est la prise en compte de la durée d'utilité du composant et non plus la durée du contrat qui est plus courte.

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans.

Le bail à construction a été analysé conformément à la norme IAS 17.4, c'est à dire en location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

20.1.3.1.5 Dépréciation des actifs

Perte de valeur des écarts d'acquisition (IAS 36)

Selon les normes IFRS, les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement linéaire mais, conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, de tests de dépréciation annuels ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur. Les modalités de la revue de la valorisation des écarts d'acquisition (impairment tests) sont plus détaillées dans les normes IFRS que dans les principes comptables français. Le Groupe DMS a analysé l'impact de ces différences potentielles sur la valeur nette comptable des écarts d'acquisition à la date de transition, et au 31 décembre 2005.

Perte de valeur des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas disponibles à l'utilisation (tels que les travaux en cours de recherche et développement immobilisés), sont soumis à un test de dépréciation chaque année, indépendamment de tout indice de dépréciation, et plus fréquemment dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'elles pourraient avoir perdu de la valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles dans le compte de résultat. Les dépréciations des écarts d'acquisition, lorsqu'elles sont constatées, ne sont jamais reprises.

20.1.3.1.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient ou d'acquisition pour les marchandises.

Le coût des produits finis et des encours comprend les coûts directs d'acquisition c'est-à-dire les coûts directs matières. Les autres coûts directs tels la main d'œuvre ou les frais généraux d'exploitation n'ont pas été pris en compte car ils sont non significatifs compte tenu de la nature de l'activité basée sur la sous-traitance des composants puis l'assemblage final par le groupe.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

20.1.3.1.7 Valeurs mobilières de placement

Selon IAS 32 et 39, les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers. Elles ont été évaluées à la juste valeur par la contrepartie du compte de résultat.

20.1.3.1.8 Impôts

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été reconnus, sur les déficits reportables en avant, pour le groupe fiscal de DMS, compte tenu des deux précédents exercices déficitaires. Par contre, un impôt différé passif a été reconnu sur le retraitement de l'approche par composants concernant l'immeuble pris en crédit-bail par MEDIAG

20.1.3.1.9 Indemnités de retraite

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance financier pour les deux sociétés principales DMS et APELEM. Selon IAS 19, ce contrat est assimilable à un régime à prestations définies et les fonds investis constituent des actifs du régime.

Dans les comptes consolidés selon les principes comptables français, le Groupe DMS n'avait pas appliqué complètement la méthode préférentielle décrite au paragraphe 300 du règlement 99-02 du CRC, relative à la constitution d'une provision pour engagements de retraite. L'impact n'est pas significatif.

Parallèlement, la provision pour engagements de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

La provision figure en net pour la différence entre la valeur des engagements de retraite et la valeur des fonds investis.

20.1.3.1.10 Paiement en actions

Dans les principes comptables français, les plans de stock-options constituent des engagements hors bilan et n'ont donc aucun impact sur le compte de résultat ou le bilan, avant la date d'exercice par les optionnaires.

Selon la norme IFRS 2, Paiements sur la base d'actions, la juste valeur des stocks options doit être constatée en charges de personnel dans le compte de résultat sur la durée d'acquisition des droits (période comprise entre la date d'attribution des options et la première date d'exercice possible). La norme IFRS 2 applicable aux plans octroyés à compter du 7 novembre 2002 prévoit une date d'application au 1er janvier 2005, avec une option possible pour une application anticipée au 1er janvier 2004. Cette option n'a pas été choisie par le groupe.

La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée par un expert indépendant en utilisant le modèle binomial.

La charge liée aux stocks-options assimilée à des charges de personnel est enregistrée dans les comptes de l'exercice 2005.

20.1.3.1.11 Provisions pour risques

En conformité avec IAS 37 , provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ,le groupe DMS comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'évènement passés ,qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en provisions et autres passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes de l'annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible. Le groupe DMS évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience et de son jugement en la matière, au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté des comptes.

20.1.3.1.12 Résultat net par action

Les instruments dilutifs potentiels sont constitués d'options de souscription d'actions au bénéfice de certains salariés du groupe. Aucune levée d'options n'a eu lieu sur le premier semestre 2005.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte des options exercées et selon la méthode du rachat d'actions.

Dans le cas particulier où le résultat de base est une perte par action, le résultat dilué est identique à ce résultat.

20.1.3.1.13 Information sectorielle

Conformément à IAS 14, le groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité (information primaire) et par secteur géographique (information secondaire).

Un secteur d'activité est une composante distincte du groupe en terme de produits, services et qui est exposée à des risques distincts des autres secteurs

Les secteurs d'activité distincts du groupe sont l'activité :

- Dopplers et Ostéodensitomètres
- Radiologie
- Distribution et maintenance

L'information par secteur géographique constitue l'information sectorielle de deuxième niveau. Les secteurs géographiques sont l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie.

20.1.4 Présentation des états financiers

20.1.4.1.1 Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est identique à celui retenu au 31/12/04 lors de la publication des comptes aux normes françaises (Règt 99-02).

20.1.4.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et 1^{er} janvier 2004 s'analysent comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

(en milliers d'euros)

	Terrains	Constructions	Matériel et Outillage	Agencements autres	Total
Valeurs brutes au 1er janvier 2004	101	2 153	500	636	3 390
Acquisitions ou augmentations			3	40	43
Cession ,diminutions ou transfert				-98	-98
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	101	2 153	503	578	3 335
Acquisitions ou augmentations			4	27	31
Cession ,diminutions ou transfert					
Valeurs brutes au 31 déc.2005	101	2 153	507	605	3 366
Amortissements au 1er janvier 2004		688	454	486	1 628
Dotations aux amortissements		77	45	48	170
Cessions ou diminutions amort				-98	-98
Amort au 31 décembre 2004		765	499	436	1 700
Dotations aux amortissements		53	0	77	130
Cessions ou diminutions amort			-6		-6
Amortissements au 31 déc.2005		818	493	513	1 824
Valeurs nettes au 1er janvier 2004	101	1 465	46	150	1 762
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	101	1 388	4	142	1 635
Valeurs nettes au 31 déc.2005	101	1 335	14	92	1 542

Aucune cession significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2005.

Les seuls contrats de location financement significatifs sont des crédits baux immobiliers. Ils ont donc été retraités conformément à IAS 17.

20.1.4.1.3 Actifs incorporels

Les actifs incorporels aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et 1^{er} janvier 2004 sont composés des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles suivantes :

(en milliers d'euros)

	R&D	Brevets,licences autres droits	autres	Total
Valeur brute au 1er janvier 2004	3 908	314		4 222
Acquisitions/augmentations	671	1		672
Cessions/diminutions	-89	0		-89
Valeur brute au 31 décembre 2004	4 490	315		4 805
Acquisitions/augmentations	808	68		876
Cessions/diminutions		0		0
Valeur brute au 31 déc. 2005	5 298	383		5 681
Amortissements au 1er janvier 2004	2 249	154		2 403
Dotations aux amortissements	1 241	46		1 287
Cessions/diminutions amortissements				
Amortissements au 31 décembre 2004	3 490	200		3 690
Dotations aux amortissements	871	114		985
Dépréciations	534			534
Cessions/diminutions amortissements				
Amortissements au 31 déc. 2005	4 895	314		5 209
Valeur nette au 1er janvier 2004	1 659	160		1 819
Valeur nette au 31 décembre 2004	1 000	115		1 115
Valeur nette au 31 déc. 2005	403	69		472

Les frais de recherche et développement concernent les frais internes et sous-traités dans des laboratoires extérieures.

L'écart d'acquisition concerne la filiale APELEM acquise le 1^{er} septembre 1999.

Il a été constatée sur l'exercice une dépréciation des frais de développement de DMS pour 534 k€ compte tenu des performances économiques de la société et des indices de pertes de valeur.

20.1.4.1.4 Dépréciation des actifs corporels et incorporels

Les actifs inclus dans des unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 lorsque des événements ou circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les unités génératrices de trésorerie pourraient avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas disponibles à l'utilisation (tels que les travaux de recherche et développements immobilisés), ainsi que l'écart d'acquisition, sont soumis à un test de dépréciation chaque année, indépendamment de tout indice de dépréciation, et plus fréquemment dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

L'affectation des écarts d'acquisition aux différentes UGT sectorielles identifiées se présente comme suit aux 30 décembre 2005 et 31 décembre 2004.

	DOPPLERS OSTEO	RADIOLOGIE	TOTAL
France	0	3 773	3 773

Cet écart d'acquisition concerne la filiale APELEM. Les autres écarts d'acquisition sont complètement dépréciés au 1^{er} janvier 2004.

La valeur recouvrable de l'UGT sectoriel représentée par APELEM, est déterminée sur la base de la valeur d'utilité fondée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Ainsi une dépréciation de 2 300 k€ a été constatée sur l'écart d'acquisition APELEM dont 1 500 k€ imputés sur les capitaux propres d'ouverture et 800 k€ sur le résultat de l'exercice. Ainsi la valeur de l'écart d'acquisition a été revue au 31/12/04.

Valeur nette au 1er janvier 2004	3 773
Valeur nette au 31 décembre 2004	3 773
Valeur nette au 31 déc. 2005	1 473

Compte tenu de la faiblesse du carnet de commandes au 1^{er} janvier 2005 et des perspectives de pertes sur le premier semestre 2005, 60 % de la perte de la société sur le premier semestre a été imputé sur l'écart d'acquisition par les capitaux propres d'ouverture soit 1 200 k€. Par ailleurs la société anticipait une baisse de marge du fait de la part croissante du négoce dans l'activité. Une dépréciation complémentaire de 300 k€ de l'écart d'acquisition a également été imputée sur les capitaux propres d'ouverture pour tenir compte de cette baisse de marge.

Une dépréciation a été effectuée sur certains actifs incorporels pour lesquels des indicateurs de pertes de valeur ont été relevées au cours de l'exercice 2005. Ainsi une dépréciation avant impôt d'un montant de 534 k€, qui concerne les frais de développement de la société DMS a été constatée.

Le montant de la dépréciation relative aux actifs incorporels est présenté en section 20.1.4.1.3.

20.1.4.1.5 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont non significatifs et comprennent principalement :

(En milliers d'euros)

	31-déc 2005	31-déc 2004
titres de participation	31	31
dépôts et cautionnement	12	35
autres	2	2
Total valeur nettes	45	68

Les titres de participation non consolidés concernent la société SPECTRAP, détenue à 33 %, en Russie dont la valeur est non significative pour le groupe.

20.1.4.1.6 Stocks

Les stocks aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05			31-déc-04		
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur brute	provision	valeur nette
matières premières	4 143	-302	3 841	3 179		3 179
prod intermédiaires et finis	1 601	-114	1 487	2 544		2 544
marchandises	596	-347	249	599	-226	373
Total	6 340	-763	5 577	6 322	-226	6 096

20.1.4.1.7 Clients

Le poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05			31-déc-04		
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur brute	provision	valeur nette
clients	5 809		5 809	13 684		13 684
clients douteux ou litigieux	886	-566	320	418	-183	235
clients factures à établir	1 021		1 021	96		96
Total	7 716	-566	7 150	14 198	-183	14 015

Le groupe procède régulièrement à des cessions de créances commerciales.

20.1.4.1.8 Autres actifs courants

Ils s'analysent comme suit aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
fournisseurs débiteurs	636	219
personnel	20	21
impôts sur les bénéfices	258	235
impôts et taxes	801	935
autres créances	133	140
charges constatées d'avance	83	108
Valeur nette	1 931	1 658

Le solde d'impôts sur les bénéfices correspond aux acomptes versés et aux impositions forfaitaires annuelles.

20.1.4.1.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
disponibilités	479	1 353
valeurs mobilières placement	1	953
Total	480	2 306

20.1.4.1.10 Capitaux propres

Le capital social de DMS s'élève à 10 167 354 € et est constitué de 3 389 118 actions de 3 €.

Aucune augmentation de capital n'a eu lieu sur le premier semestre 2005. L'augmentation de capital de 12 000 € correspond à 4000 options converties en actions. Concernant les plans de stocks options, par rapport à l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2004, deux attributions ont été effectuées après le 1er janvier 2005. Le Conseil d'Administration de DMS a décidé plusieurs plans de stocks options :

1. le 17 mars 2003 l'attribution de 56000 options de souscriptions d'actions au profit de certains salariés du groupe à l'exclusion des dirigeants.

Nombre d'options attribuées	56 000
Options levées au 31/12/03	0
Options levées au 31/12/04	0
Options levées au 31/12/05 (1)	4 000
Options radiées	12 500
Options levées au 31/12/05 (2)	35 900
Options disponibles	3 600
Date expiration : 18 mars 2007	
Prix de souscription : 3 euros	

2. le 9 Août 2004 l'attribution de 12 500 options de souscriptions d'actions au profit de certains salariés du groupe, y compris Monsieur Jean-Luc DUMAS, Directeur Général Délégué et administrateur d'APELEM.

Nombre d'options attribuées	12 500
Options levées au 31/12/04	
Options levées au 31/12/05 (2)	10 500
<i>(1) constaté par le Conseil d'Administration en septembre 2005</i>	
<i>(2) n'ayant pas donné lieu à augmentation de capital en 2005</i>	
Options disponibles	2 000
Date d'expiration : 11 août 2008	
Prix de souscription: 4 euros	

3. le 20 mai 2005 l'attribution de 8000 options de souscription d'actions au profit d'un seul salarié

Nombre d'options attribuées	8 000
Options levées au 31/12/05	0
Options disponibles	8 000
Date d'expiration : 21 mai 2013	
Prix de souscription : 4.41 euros	

4. Le 20 septembre 2005 l'attribution de 10 000 options de souscription d'actions au profit d'un salarié du groupe

Nombre d'options attribuées	10 000
Options levées au 31/12/05	0
Options disponibles	10 000
Date d'expiration : 22 septembre 2013	
Prix de souscription : 3.45 euros	

20.1.4.1.11 Emprunts et dettes financières

Emprunts à long terme (partie à plus d'un an)

Les emprunts à long terme du Groupe s'analysent comme suit aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
avances conditionnées	755	981
emprunts	888	2 127
dettes correspondant à des contrats crédit-bail	609	689
Total	2 252	3 797

Les avances conditionnées d'un montant de 1 390 milliers d'euros, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par l'ANVAR pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits. Le remboursement de ces avances est conditionné par la réussite des projets. Les projets ayant abouti, les avances sont remboursables.

Dettes financières à moins d'un an

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
avances conditionnées	635	409
emprunts part à moins d'un an	1 434	1 290
dettes correspondant à des contrats crédit-bail part à moins d'un an	80	75
	2 149	1 774
banques créditrices	719	374
mobilisation créances	1 849	3 936
autres		15
	2 568	4 325
Total	4 717	6 099

Tous les emprunts sont en euros.

Un des emprunts comporte une clause de remboursement anticipé de 50% du capital restant dû en cas d'augmentation de capital supérieure à 9 M€. Le capital restant dû de cet emprunt s'élève à 551 K€ au 31/12/2005.

20.1.4.1.12 Provisions (passif courant et non courant)

Les provisions s'analysent comme suit au 31/12/2005 et 31/12/2004

(En milliers d'euros)

	provisions pour retraite	provisions pour garantie	provisions pour risques/litiges	autres provisions	Total
1er janvier 2004	54	7	109	8	178
augmentations de prov		3	52	4	59
reprises de provisions	-17	-7		-6	-30
31-déc-04	37	3	161	6	207
augmentations de prov			152		152
reprises de provisions	-23	0	-34		-57
31-déc-05	14	3	279	6	302

Les provisions pour risques et litiges s'élevaient à 279 k€ et correspondent à un litige prud'hommal pour 46 k€, un litige fournisseur pour 57 k€, un litige client pour 91 k€ et un litige fiscal pour 85 k€.

Les provisions pour impôts comprennent les impositions forfaitaires non recouvrables pour 6 k€

Les variations de provisions s'expliquent principalement par :

- la revue du taux de turn-over pour les provisions pour indemnités de fin de carrière - 23 k€
- la mise à niveau des provisions par rapport au risques encourus sur les litiges - 34 k€

Soit la ventilation suivante :

	31-déc-05	31-déc-04
Provisions à long terme	15	37
Provisions à court terme	287	170
Total	302	207

Les provisions pour engagement de retraite sont à long terme donc classées en passif non courants

Provisions pour retraite

Les sociétés DMS et APELEM ont souscrit un contrat d'assurance assimilable à un régime à prestations définies. Il s'agit d'un contrat d'assurance financier, l'assureur ne s'engageant qu'à hauteur des fonds investis et des rendements de ces fonds. Les provisions sont constituées en net de la valeur actuelle des fonds investis.

La méthode retenue est la méthode rétrospective des unités de crédit projetés. Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté proratisée. Le montant des engagements de retraite représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge du départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie. Les dirigeants sont exclus du régime car bénéficiant d'un régime d'assurance particulier.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- age de départ à la retraite 65 ans à l'initiative de l'employeur
- turn-over faible pour les cadres, fort pour les autres catégories de personnel
- table de profil des salaires : décroissance faible
- table de mortalité : INSEE 2004
- taux d'inflation 1,8 %
- taux de rendement 3,63 % proche du taux de rendement des obligations du secteur privé
- taux d'actualisation net d'inflation 1,8 %

Il n'existe pas d'autres avantages à long terme. Les engagements de retraite ne sont pas significatifs pour les autres filiales.

Provisions pour garantie

Les ventes de matériels réalisées en France sont assorties d'une garantie prévue dans les conditions générales de vente. La charge prévisible générée par les réparations futures ou échange de matériel fait l'objet d'une provision pour garantie. Cette provision tient compte d'un taux de retour moyen et d'un coût de garantie estimé à une journée de travail par appareil revenu.

Provisions pour risques

Ces provisions incluent les provisions pour risques et litiges commerciaux, et fiscaux.

Des provisions pour risques fiscaux sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe.

Une évaluation de l'ensemble de ces risques et litiges est effectuée avec le concours d'avocats et les provisions sont enregistrées lorsque les circonstances les rendent nécessaires.

20.1.4.1.13 Impôts différés nets

Le montant des impôts différés passifs s'élève à 90 k€ au 31 décembre 2005 contre 75 au 31 décembre 2004. Ils correspondent principalement aux impôts différés relatifs au retraitement par composants de l'immeuble pris en crédit-bail par la filiale MEDIAG.

DMS est intégrée fiscalement avec APELEM et MEDILINK. Les déficits reportables sont importants. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été pris en compte parce que leur récupération est jugée incertaine au regard des perspectives de résultat des entités concernées et compte tenu des pertes des derniers exercices. Ces déficits fiscaux ne sont utilisables que par le groupe intégré.

20.1.4.1.14 Fournisseurs et autres passifs courants

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
avances reçues	132	8
fournisseurs	6 827	6 641
personnel	399	352
organismes sociaux	772	472
Etat taxes	588	660
autres dettes fiscales et sociales	239	150
autres dettes	569	260
produits constatés d'avance	123	65
Total	9 649	8 608

20.1.4.1.15 Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)

	31-déc.-05	31-déc.-04
engagements donnés		
privilèges URSSAF	223	
privilèges TRESOR	948	598
cautions et garanties	6 280	6 280
nantissements	9 340	6 867
publicité contrats locations	80	
abandons créance clause retour meilleure	710	710
total	17 581	14 455
engagements reçus		
cautions	7	7

Le groupe n'utilise pas de couverture à terme ni d'instruments dérivés.

Les « cautions et garanties » (6 280 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui des lignes de découvert et de mobilisations données par les banques.

Les « nantissements » (9 340 K€) correspondent au nantissement du fonds de commerce de DMS et des actions APELEM au profit des banques en garantie de l'emprunt à moyen terme octroyé par celles-ci en 2002.

litiges :

1. Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, ne font pas l'objet de provision dans les comptes consolidés compte tenu des éléments favorables présents dans les dossiers à ce jour. Les procédures sont

Toujours pendantes devant la direction des services fiscaux de l'Hérault et devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les litiges portent sur : Milliers d'euros

- l'impôt société pour :	598
- la TVA pour :	466

2. Une procédure en contrefaçon de brevet avait été lancée à l'encontre de la société APELEM concernant le PALADIO.

Après une période de contentieux qui durait depuis 2000 portant sur un aspect de géométrie du capteur digital intégré dans le système Paladio, APELEM et le demandeur, SWISSRAY, ont conclu un accord de licence. D'après les termes de cet accord, le groupe DMS devra verser une somme forfaitaire de 200 K€ ainsi que des royalties sur les ventes de Paladio. Les termes exacts de l'accord restent confidentiels. Grâce à ce dernier, le groupe peut vendre son système Paladio dans le monde entier.

20.1.4.1.16 Produits des activités ordinaires

Ils se ventilent comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
ventes marchandises	6 870	11 359
production vendue	11 186	14 633
Total	18 056	25 992

20.1.4.1.17 *Autres produits*

Les autres produits sont composés des éléments suivants :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
subvention exploitation	43	26
production immobilisée	645	689
autres	195	232
Total	883	947

La production immobilisée concerne les frais de Recherche et Développement internes et correspondent essentiellement à des frais de personnel de ce service affectés par projet.

20.1.4.1.18 *Variation des stocks de produits finis et encours :*

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
production stockée	-1 101	722
variation provisions	-538	-97
Total	-1 639	625

20.1.4.1.19 *Frais de personnel*

Le montant des frais de personnel est le suivant :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
salaires	3 433	3 631
charges sociales	1 480	1491
charges stock options	62	
Total	4 975	5 122

Les frais de personnel sont présentés nets des transferts de charges correspondants.

20.1.4.1.20 *Dotations aux provisions nettes*

Elles se ventilent comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
dot prov dépréciation créances	414	60
dot prov risques et charges except	152	56
rep prov dépréciation créances	-31	-43
rep prov risques et charges exploit	-26	-24
rep prov risques et charges except	-32	-7
Total	477	42

20.1.4.1.21 *Dépréciations des immobilisations incorporelles*

Elles enregistrent les dépréciations exceptionnelles sur l'écart d'acquisition et les frais de développement de DMS :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
dépréciation except écart acquisition	800	
dépréciation exceptionnelle frais develop	534	
Total	1 334	0

Ces dépréciations sont calculées à partir de la valeur recouvrable de ces actifs, déterminée sur la base de leur valeur d'utilité fondée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés (voir section 20.1.3.1.5 et 20.1.4.1.3).

20.1.4.1.22 Autres charges opérationnelles

Elles se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
autres achats	4 720	3 837
autres charges	746	479
impôts et taxes	335	343
Total	5 801	4 659

20.1.4.1.23 Résultat financier

Il se ventile comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
produits financiers divers	45	5
gains change	20	51
produits cessions	19	14
reprise prov dépréciation		27
produits financiers	84	97
intérêts	427	513
pertes change	60	92
charges sur cessions	9	15
dot prov dépréciation	0	0
charges financières	496	620
résultat financier	-412	-523

20.1.4.1.24 Charges d'impôt

Les charges d'impôts s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)

	31-déc-05	31-déc-04
impôt exigible	2	8
impôt différé	15	11
Total	17	19

Rapprochement entre la charge d'impôt dans le résultat consolidé et la charge d'impôt théorique

Au 31 décembre 2005	base	impôt	31 décembre 2004
Résultat comptable avant impôt	- 8 399		- 619
Charge impôt théorique		2 841	212
Dépréciation de l'écart acquisition APELEM	800	-271	
Non prise en compte d'impôt différé actif			
Sur les déficits des sociétés du groupe		- 2 570	-394
Produit intégration fiscale			195
Autres		-17	-32
<i>Charge d'impôt au compte de résultat consolidé</i>		<i>-17</i>	<i>-19</i>

20.1.4.1.25 Information sectorielle

Secteurs d'activité

Les secteurs d'activité du groupe sont les activités production et ventes de Dopplers et Ostéodensitométrie, matériels de Radiologie et une activité de service Distribution et Maintenance. Le secteur Radiologie correspond à l'activité de la société APELEM.

Produits activité ordinaires

Revenus	31 décembre 2005			
	ostéo/dopplers	radiologie	distribution maintenance	groupe DMS consolidé
CA	9 338	10 076	1 960	21 374
elimination du CA intersecteurs	-1 351	-1 686	-281	-3 318
CA consolidé	7 987	8 390	1 679	18 056

Résultats sectoriels

Les principaux indicateurs par activité du compte de résultat sont présentés comme suit :

(En milliers d'euros)

résultats sectoriels	31-déc 2005			
	ostéo/dopplers	radiologie	distribution maintenance	groupe DMS consolidé
résultat opérationnel	-3 569	-4 702	-51	-8 322
élimination des opérations intersecteurs	79	-469	390	0
résultat opérationnel consolidé	-3 490	-5 171	339	-8 322
résultat financier	-306	-106	0	-412
charge d'impôt	-15		-2	-17
résultat net consolidé	-3 811	-5 277	337	-8 751

Actifs et passifs sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

Actifs et passifs sectoriels	31-déc 2005			
	ostéo/dopplers	radiologie	distribution maintenance	groupe DMS consolidé
Actifs sectoriels	11 316	9 670	1 166	22 152
élimination des opérations intersecteurs	-2 879	-1 119	-162	-4 160
Actifs sectoriels consolidés	8 437	8 551	1 004	17 992
Actifs non affectés	3 220	794	245	4 259
élimination des opérations intersecteurs	-2 383	-615	-238	-3 236
Actifs non affectés consolidés	837	179	7	1 023
Total Actif	14 536	10 464	1 411	26 411
Total Actif consolidé	9 274	8 730	1 011	19 015
Acquisitions d'immobilisations	507	399		906
Passifs sectoriels	7 003	6 231	862	14 096
élimination des opérations intersecteurs	-2 310	-1575	-275	-4160
Passifs sectoriels consolidés	4 693	4 656	587	9 936
Passifs non affectés	7 598	1 936	768	10 302
élimination des opérations intersecteurs	-2 124	-337	-767	-3 228
Passifs non affectés consolidés	5 474	1 599	1	7 074
Total Passif	14 601	8167	1 630	24 398
Total Passif consolidé (hors capitaux propres)	10 167	6 255	588	17 010

Les acquisitions d'immobilisations comprennent les achats d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immobilisations produites telles que les frais de R&D.

Le deuxième niveau d'information sectorielle est par secteur géographique.

Produits sectoriels

Ils proviennent des clients externes sur la base de la localisation géographique de ces clients.

(En milliers d'euros)

		31-déc	31-déc
ventilation des revenus		2005	2004
CA		23 320	33 072
éliminations consolidati		-5 264	-7 080
CA consolidé		18 056	25 992
Afrique		952	1 425
Amérique du Nord et Sud		2 050	1 507
Asie		1 722	1 411
Europe		9 814	17 302
Moyen Orient		3 280	3 691
Océanie		238	656
Total		18 056	25 992

Toutes les sociétés du groupe sont situées en Europe et principalement en France.

20.1.4.1.26 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2005

Le découvert autorisé est comme au 31 décembre 2005 de 475 k€. La baisse de cet encours est liée à la réduction des lignes opérées par les banques à la fin de l'exercice 2005.. De même les autorisations de mobilisations de créances ont été réduites à 7 300 k€.

Les sociétés du groupe respectent strictement les autorisations de crédit consenties par les banques.

La situation du groupe rend inévitable à très court terme la restructuration de ses activités et donc de ses actifs. Parallèlement, une augmentation de capital est à l'étude.

20.1.5 Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2005.

Toutes les sociétés sont intégrées globalement et sont situées en Europe (zone Euro)

RAISON SOCIALE ET FORME	QUALITE	CAPITAL EN K €	SIEGE	ACTIVITE	% DETENTION	% D'INTERET	DATE D'ENTREE DANS LE PERIMETRE
DMS S.A.	MERE	10 167	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Fabrication et vente de matériel médical			31/03/1998
MEDIAG S.C.I.	FILIALE	838 NON APPELE	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Gestion Immobil.	99.99	99.99	31/03/1998
MEDILINK S.A.R.L.	FILIALE	48	Parc de la Méditerranée Les Galines 34470 PEROLS	Fabrication et vente de matériel médical	99.80	99.80	31/03/1998
APELEM S.A.	FILIALE	276	175, allée Von Neumann Parc scientifique Georges BESSE 30900 NIMES	Fabrication et vente de matériel médical	98.43	98.43	01/09/1999
APELEM ESPAGNE S.A.	FILIALE D'APELEM	60	Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne	Vente de matériel médical	51.00	50.20	01/09/1999
L.T.R. SARL	FILIALE	8	495, rte de la Mer 06410 BIOT	Vente de matériel médical	99.80	99.80	01/01/2000
MERIX SARL	FILIALE	80	Zac de la Bonne Rencontre 2 Voie Gallo Romaine 77860 QUINCY VOISINS	Vente de matériel médical	99.94	99.94	01/01/2000

20.1.6 Note de réconciliation IFRS

20.1.6.1 Présentation des principales normes appliquées

20.1.6.1.1 Différence de présentation

Les comptes présentés ci avant selon le référentiel IFRS diffèrent dans leur présentation selon les principaux éléments suivants :

Pour le bilan :

A) Une classification des actifs et passifs "courants" et non courants" est réalisée. Elle entraîne des différences de présentation essentiellement au passif :

- les passifs sont classés entre "courant" et "non courant" selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an
- les actifs et passifs d'impôts sont dissociés des autres créances et autres dettes avec lesquels ils sont regroupés en normes françaises

B) Les avances ANVAR inscrites en « autres fonds propres » pour 1 390 k€ ont été reclassées en dettes financières

Pour le compte de résultat :

- le compte autres « produits des activités ordinaires » regroupe, les subventions, les produits de cession et les autres produits
- Les variations de dotations aux dépréciations des stocks ont été imputées à la rubrique variation des stocks du compte de résultat
- les "autres charges d'exploitation" regroupent les autres charges, les impôts et taxes et les autres achats et charges externes
- le résultat exceptionnel a été reclassé en autres produits et autres charges des activités ordinaires
- les soldes "résultat d'exploitation", "résultat financier", "résultat courant" disparaissent; le solde "résultat ordinaire" apparaît.

20.1.6.1.2 Ecarts d'acquisition

20.1.6.1.2.1 Reconnaissance des Ecarts d'acquisitions

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS utilise l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

20.1.6.1.2.2 Perte de valeur des écarts d'acquisition (IAS 36)

Selon les normes IFRS, les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement linéaire mais, conformément à IAS 36, Dépréciation d'actifs, de tests de dépréciation annuels ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur. Les modalités de la revue de la valorisation des écarts d'acquisition (impairment tests) sont plus détaillées dans les normes IFRS que dans les principes comptables français. Le Groupe DMS a analysé l'impact de ces différences potentielles sur la valeur nette comptable des écarts d'acquisition à la date de transition, et au 31 décembre 2004.

Au bilan, la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition d'APELEM s'élève à 3 773 k€ au 01/01/2004. La dotation aux amortissements de l'exercice 2004 a été éliminée pour 241 k€. Une dépréciation complémentaire a été constatée au 31/12/2005 tel que précisé en 20.1.4.1.4.

20.1.6.1.3 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

20.1.6.1.3.1 Frais de développement

Dans les comptes consolidés selon les normes françaises, seuls les frais de développement externes (sous-traités) étaient immobilisés. Selon les normes IFRS, tous les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée de vie, s'ils respectent certains critères. Le Groupe DMS a recensé et analysé les différents frais de développement susceptibles de remplir les critères définis par la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, dont la valeur nette comptable, si ces coûts avaient été capitalisés de manière rétrospective, ne serait pas nulle à la date de transition.

Après analyse des coûts de personnel du service Recherche et Développement, certaines dépenses, affectées à des projets nettement individualisés, ont été identifiées comme remplissant les critères de la norme. De ce fait les capitaux propres ont été augmentés.

Par conséquent, les frais de développement ont été immobilisés pour 852 k€ au 01/01/2004. L'impact sur le résultat 2004 est de -121 k€ correspondant aux dotations aux amortissements pour l'exercice 2004 après neutralisation de la production immobilisée de l'exercice.

La durée d'amortissement correspond à l'avantage économique retiré, qui dépend fortement de l'obsolescence technologique, estimée à ce jour à 3 ans.

20.1.6.1.3.2 Frais d'établissement

Ils sont non significatifs et ont été portés en charges. Les frais d'augmentation de capital ont été portés en déduction de la prime d'émission. Le Groupe DMS appliquant la méthode préférentielle pour les comptes consolidés selon les normes françaises, il n'y a donc pas de divergences avec le référentiel IFRS.

20.1.6.1.4 Charges à répartir

Le poste s'élevait respectivement à 283 k€ et 174 k€ au 01/01/2004 et au 31/12/2004. Les charges à répartir ont été reclassées en charges ou en immobilisations incorporelles, pour la partie représentative de frais de développement ou d'homologation.

La partie incorporée aux immobilisations incorporelles s'élève à 195 k€ au 01/01/2004 et à 133 k€ au 31/12/2004. Par conséquent la situation nette au 01/01/2004 a été minorée de 88 k€ et la situation nette au 31/12/2004 a été minorée de 41 k€.

20.1.6.1.5 Immobilisations corporelles (IAS 16, et IAS 17)

20.1.6.1.5.1 Valorisation

En l'absence de différences significatives identifiées entre le coût historique et la juste valeur, le Groupe DMS n'a pas retenu l'exemption optionnelle prévue par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, autorisant la comptabilisation à la date de transition de ces immobilisations à la juste valeur.

Par ailleurs, les normes IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 38, Immobilisations incorporelles autorisent une comptabilisation selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur. Le Groupe DMS a opté pour la comptabilisation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles. Au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, il n'existe pas de différence entre les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles entre les principes comptables français et les normes IFRS.

20.1.6.1.5.2 Amortissement

La durée d'utilité retenue est la durée d'usage, à l'exception des immeubles. Le mode d'amortissement est l'amortissement linéaire.

20.1.6.1.5.3 Approche par composants

Les constructions ont été analysées par composants selon la méthode du coût amorti. Celui-ci a été reconstitué à partir des données techniques actuelles.

Le retraitement a été effectué pour tous les immeubles du groupe, y compris l'ensemble immobilier pris en crédit-bail. La principale divergence avec les comptes consolidés selon le référentiel 99. 02 sur le contrat de crédit-bail immobilier est la prise en compte de la durée d'utilité du composant et non plus la durée du contrat qui est plus courte.

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans.

Le bail à construction a été analysé conformément à la norme IAS 17. 4 , c'est-à dire en location simple pour la partie afférente au terrain , le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

L'impact du retraitement est significatif sur les comptes consolidés : la situation nette au 01/01/2004 est majorée de 159 k€, celle au 31/12/2004 de 199 k€.

20.1.6.1.6 *Valorisation des plans de stock-options (IFRS 2)*

Dans les principes comptables français, les plans de stock-options constituent des engagements hors bilan et n'ont donc aucun impact sur le compte de résultat ou le bilan, avant la date d'exercice par les optionnaires. Selon la norme IFRS 2, Paiements sur la base d'actions, la juste valeur des stocks options doit être constatée en charges de personnel dans le compte de résultat sur la durée d'acquisition des droits (période comprise entre la date d'attribution des options et la première date d'exercice possible). La norme IFRS 2 applicable aux plans octroyés à compter du 7 novembre 2002 prévoit une date d'application au 1er janvier 2005, avec une option possible pour une application anticipée au 1er janvier 2004. Cette option n' a pas été choisie par le groupe. La juste valeur des options à la date d'attribution a été calculée par un expert indépendant en utilisant le modèle binomial. La charge liée aux stocks-options assimilée à des charges de personnel sera enregistrée dans les comptes de l'exercice 2005.

20.1.6.1.7 *Indemnités de départ en retraite (IAS 19)*

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance financier pour les deux sociétés principales DMS et APELEM. Selon IAS 19 , ce contrat est assimilable à un régime à prestations définies et les fonds investis constituent des actifs du régime.

Dans les comptes consolidés selon les principes comptables français, le Groupe DMS n'avait pas appliqué complètement la méthode préférentielle décrite au paragraphe 300 du règlement 99-02 du CRC, relative à la constitution d'une provision pour engagements de retraite. L'impact n'est pas significatif

Parallèlement, la provision pour engagements de retraite a été simulée, sur la base de l'évaluation d'un actuaire indépendant. Ainsi, le groupe DMS a comptabilisé, selon les normes IFRS, une provision de 37 k€ au 31/12/2004 et de 54 k€ au 01/01/ 2004, correspondant à la différence entre la valeur des engagements de retraite et la valeur des fonds investis.

20.1.6.1.8 *Valeurs mobilières de placement*

Selon IAS 32 et 39, les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers. Elles ont été évaluées à la juste valeur, la différence avec le coût d'achat a été porté en produits financiers pour 9 k€.

20.1.6.1.9 Impôts différés (IAS 12)

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été reconnus, sur les déficits reportables en avant, pour le groupe fiscal de DMS, compte tenu des deux précédents exercices déficitaires. Par contre, un impôt différé passif a été reconnu sur le retraitement de l'approche par composants concernant l'immeuble pris en crédit-bail par MEDIAG pour 75 k € au 31/12/2004.

20.1.6.2 Synthèse des impacts sur les principaux agrégats financiers

Le tableau ci-dessous présente les impacts du passage aux IFRS sur les principaux agrégats financiers du Groupe DMS au 31 décembre 2004.

en milliers d'euros	2004 IFRS	2004 normes françaises	Ecart
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	25 992	25 992	0
Résultat exploitation	(96)	133	(229)
Résultat courant	(619)	(399)	(220)
Résultat net part du groupe	(663)	(885)	222
Bilan consolidé			
Capitaux propres	12 059	11 038	1 021
Dettes financières court terme et long terme	9 896	8 506	1 390
Total du bilan	31 011	29 873	1 138

20.1.6.3 Note de réconciliation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

(En milliers d'euros) RECONLIATION REGLT 99.02/IFRS

Avant prise en compte des intérêts minoritaires

1er janvier 2004	
Capitaux propres présentés selon le règlement 99.02	6 948
Ajustements	
frais établissement	-2
amortissement goodwill APELEM	
ajustement juste valeur SICAV	
élimination charges à répartir	-88
approche par composants	159
frais R&D	852
impôt différé	-64
indemnités retraite	-54
Capitaux propres présentés selon les IFRS	7 751
Intérêts minoritaires	-5
Capitaux propres part du groupe	7 746

20.1.6.4 Note de réconciliation du bilan au 31 décembre 2004

(En milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2004	retraitements	IFRS 31/12/2004
Actif Immobilisé	5 288	1 648	6 936
Ecarts d'acquisition	3 532	241	3 773
Immobilisations incorporelles	252	863	1 115
Immobilisations corporelles	1 436	199	1 635
Immobilisations financières	68	0	68
Titres mis en équivalence	0		0
autres actifs non courants		345	345
Actif circulant	24 585	-510	24 075
Stocks et en cours	6 096	0	6 096
Clients et comptes rattachés	14 015	0	14 015
Actifs d'impôt courant		0	0
Autres créances et comptes de régul.	2 177	-519	1 658
Valeurs mobilières de placement	944	9	953
Disponibilités	1 353	0	1 353
Total de l'actif	29 873	1 138	31 011

(En milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2004	retraitements	IFRS 31/12/2004
Capitaux propres (Part du groupe)	11 038	1 021	12 059
Capital	10 155	0	10 155
Primes	2 729	0	2 729
Réserves et résultat consolidés	-1 846	1 021	-825
Intérêts minoritaires	161	4	165
Avances conditionnées	1 390	-1 390	0
Provisions pour risques et charges	170	-170	0
Dettes	17 114	1 672	18 786
Emprunts et dettes financières long terme	8 506	-4 709	3 797
Impôts différés		75	75
Provisions à long terme		37	37
Fournisseurs et comptes rattachés	6 641	0	6 641
Emprunts à court terme			0
Partie courante des emprunts à long terme		6 099	6 099
Impôts exigibles			0
provisions à court terme		170	170
Autres dettes et comptes de régul.	1 967		1 967
Total du Passif	29 873	1 138	31 011

Différence de présentation

Les comptes présentés ci avant selon le référentiel IFRS diffèrent dans leur présentation selon les principaux éléments suivants :

Pour le bilan :

A) Une classification des actifs et passifs "courants" et "non courants" est réalisée. Elle entraîne des différences de présentation essentiellement au passif :

- les passifs sont classés entre "courant" et "non courant" selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an
- les actifs et passifs d'impôts sont dissociés des autres créances et autres dettes avec lesquels ils sont regroupés en normes françaises

B) Les avances ANVAR inscrites en « autres fonds propres » pour 1 390 k€ ont été reclassées en dettes financières

Charges à répartir

Le poste s'élevait respectivement à 283 k€ et 174 k€ au 01/01/2004 et au 31/12/2004. Les charges à répartir ont été reclassées en charges ou en immobilisations incorporelles, pour la partie représentative de frais de développement ou d'homologation.

La partie incorporée aux immobilisations incorporelles s'élève à 195 k€ au 01/01/2004 et à 133 k€ au 31/12/2004. Par conséquent la situation nette au 01/01/2004 a été minorée de 88 k€ et la situation nette au 31/12/2004 a été minorée de 41 k€.

20.1.6.5 Note de réconciliation du compte de résultat consolidé 2004

(En milliers d'euros)

	31/12/2004	retraitements	IFRS 31/12/2004
Chiffre d'affaires	25 992	0	25 992
Autres produits d'exploitation	754	193	947
Variations des stocks de produits finis		625	625
Production immobilisée			0
Achats consommés	-16 359	0	-16 359
Charges de personnel	-5 122	0	-5 122
Autres charges d'exploitation	-3 926	-390	-4 316
Impôts et taxes	-343	0	-343
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-863	-657	-1 520
Résultat d'exploitation	133	-229	-96
Charges et produits financiers	-532	9	-523
Résultat courant des entreprises intégrées	-399	-220	-619
Charges et produits exceptionnels	-213	213	0
Impôts sur les résultats	-7	-12	-19
Résultat net des entreprises intégrées	-619	-19	-638
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-241	241	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-860	222	-638
Intérêts minoritaires	-25	0	-25
Résultat net (part du groupe)	-885	222	-663

Différence de présentation

Les comptes présentés ci avant selon le référentiel IFRS diffèrent dans leur présentation selon les principaux éléments suivants :

Pour le compte de résultat :

- le compte autres « produits des activités ordinaires » regroupe, les subventions, les produits de cession et les autres produits

- Les variations de dotations aux dépréciations des stocks ont été imputées à la rubrique variation des stocks du compte de résultat
- les "autres charges d'exploitation" regroupent les autres charges, les impôts et taxes et les autres achats et charges externes
- le résultat exceptionnel a été reclassé en autres produits et autres charges des activités ordinaires
- les soldes "résultat d'exploitation", "résultat financier", "résultat courant" disparaissent; le solde "résultat ordinaire" apparaît.

20.1.6.6 Note de réconciliation des capitaux propres au 31/12/2004

(En milliers d'euros) RECONLIATION REGLT 99.02/IFRS
avant prise en compte des intérêts minoritaires

31/12/2004

Capitaux propres présentés selon le règlement 99.02	11 038
--	---------------

Ajustements

frais établissement	-1
amortissement goodwill	
APELEM	241
ajustement juste valeur SICAV	9
Elimination charges à répartir	-41
approche par composants	199
frais R&D	731
impôt différé	-75
Indemnités retraite	-37
total	1 025

Capitaux propres présentés selon les IFRS	12 063
--	---------------

Intérêts minoritaires	-4
Capitaux propres part du groupe	12 059

20.2 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Diagnostic Médical Systems relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

20.2.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

- L'hypothèse de continuité d'exploitation retenue du fait des opérations de haut de bilan en cours de réalisation et présentée dans la section 20.1.2. « Bases de préparation des comptes » ;
- La dépréciation de l'écart d'acquisition concernant la filiale APELEM, telle qu'exposée dans la section 20.1.4.1.4 « Dépréciation des actifs corporels et incorporels » ;
- La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des perspectives et des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans la section 20.1.4.1.13 « Impôts différés nets ».

20.2.1.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

ESTIMATIONS COMPTABLES :

La société procède, systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition, tel que décrit dans la section 20.1.4.1.4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation. Nous nous sommes assurés que les sections aux états financiers consolidés 20.1.3.1.3.1 et 20.1.4.1.3 fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.2.1.3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 29 mai 2006

SCP Cazes Bernard Goddyn & Associés
Commissaire aux Comptes
représentée par :
Claude CAZES

SARL Consultants Auditeurs Associés
Commissaire aux Comptes
représentée par :
Gérard JEANNET

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

20.2.2.1 Transfert de créance

20.2.2.1.1 Transfert de créance avec Apelem et LTR

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Conseil d'Administration
l'ayant autorisée : 7 novembre 2005
- Nature et objet : Rachat de créance par DMS à sa filiale LTR, se substituant à sa filiale Apelem qui avait fait des avances de trésorerie à LTR.
- Modalités : Le montant du transfert de créance s'élève à 230 159,61 €.

20.2.2.1.2 Transfert de créance avec Apelem et Merix

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Conseil d'Administration
l'ayant autorisée : 7 novembre 2005

- Nature et objet : Rachat de créance par DMS à sa filiale Merix, se substituant à sa filiale Apelem qui avait fait des avances de trésorerie à Merix.
- Modalités : Le montant du transfert de créance s'élève à 470 034,07 €.

20.2.2.1.3 Transfert de créance avec Médilink et Apelem

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Conseil d'Administration l'ayant autorisée : 7 novembre 2005
- Nature et objet : Rachat de créance par DMS à sa filiale Apelem, se substituant à sa filiale Médilink qui avait fait des avances de trésorerie à Apelem.
- Modalités : Le montant du transfert de créance s'élève à 506 564,40 €.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

20.2.2.2 Engagements de caution solidaire

20.2.2.2.1 Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la Banque Populaire du Midi.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la Banque Populaire du Midi à hauteur de 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

20.2.2.2.2 Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la banque Crédit Lyonnais.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la banque Crédit Lyonnais à hauteur de 3 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

20.2.2.2.3 Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur du Crédit Agricole.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

20.2.2.2.4 Engagement de caution solidaire

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la BNP PARIBAS.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la BNP PARIBAS à hauteur de 1 219 592 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

20.2.2.3 Comptes courants

20.2.2.3.1 Convention de compte courant avec la société MEDILINK

- Administrateur concerné : Antoine RABASTE.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et MEDILINK. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société MEDILINK à votre société s'élève à 1 113 420,88 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 38 743,24 € (charges financières).

20.2.2.3.2 Convention de compte courant avec la SCI MEDIAG

- Administrateur concerné : Antoine RABASTE.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et MEDIAG. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société MEDIAG à votre société s'élève à 18 978,33 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 620 € (produits financiers).

20.2.2.3.3 Convention de compte courant avec la société APELEM

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE et Jean-Luc DUMAS.

- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et APELEM. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société APELEM à votre société s'élève à 407 899,09 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 5 385 € (charges financières).

20.2.2.3.4 Convention de compte courant avec la société MERIX

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et MERIX. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie par la société MERIX à votre société s'élève à 195 079,08 € au 31/12/2005 (solde créditeur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 26 187 € (charges financières).

20.2.2.3.5 Convention de compte courant avec la société LTR

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention d'avance en compte courant entre les sociétés DMS et LTR. Ces avances sont rémunérées au taux d'intérêt de 5%.
- Modalités : L'avance consentie à la société LTR par votre société s'élève à 502 737,47 € au 31/12/2005 (solde débiteur). Le montant des intérêts facturés sur l'exercice 2005 s'élève à 15 360 € (produits financiers).

20.2.2.4 Mise à disposition du personnel

20.2.2.4.1 Convention de mise à disposition de personnel avec la société MEDILINK

- Administrateur concerné : Antoine RABASTE.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et MEDILINK. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société MEDILINK la somme de 194 271,32 € HT au titre de l'exercice 2005.

La société MEDILINK a facturé à votre société la somme de 68 232,65 € HT au titre de l'exercice 2005.

20.2.2.4.2 Convention de mise à disposition de personnel avec la société MERIX

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et MERIX. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société MERIX la somme de 117 804,25 € HT au titre de l'exercice 2005.

20.2.2.4.3 Convention de mise à disposition de personnel avec la société LTR

- Administrateur concerné : Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et LTR. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société LTR la somme de 20 391,38 € HT au titre de l'exercice 2005.

20.2.2.4.4 Convention de mise à disposition de personnel avec la société APELEM

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE et Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Convention de mise à disposition de personnel signée entre les sociétés DMS et APELEM. La facturation de ces mises à disposition de personnel inclut des frais de gestion évalués à 5%.
- Modalités : Votre société a facturé à la société APELEM la somme de 312 921,31 € HT au titre de l'exercice 2005.

La société APELEM a facturé à votre société la somme de 124 954,92 € HT au titre de l'exercice 2005.

Montpellier, le 29 mai 2006

SCP Cazes Bernard Goddyn & Associés
Commissaire aux Comptes
 représentée par : représentée par :
Claude CAZES

SARL Consultants Auditeurs Associés
Commissaire aux Comptes

Gérard JEANNET

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2005.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Montpellier, le 29 mai 2006

SCP Cazes Bernard Goddyn & Associés
Commissaire aux Comptes
représentée par :
Claude CAZES

SARL Consultants Auditeurs Associés
Commissaire aux Comptes
représentée par :
Gérard JEANNET

20.3 COMPARATIF ENTRE LES ANNEES 2003 ET 2004

Les tableaux ci-dessous présentent les états financiers consolidés du 31/12/03 au 31/12/04 établis en normes françaises.

20.3.1 Bilan Consolidé

ACTIF	31.12.03	31.12.04
Actif Immobilisé	6 200	5 288
Ecart d'acquisition	3 773	3 532
Immobilisations incorporelles	773	252
Immobilisations corporelles	1 603	1 436
Immobilisations financières	51	68
Titres mis en équivalence	0	0
Actif circulant	21 377	24 585
Stocks et en cours	6 861	6 096
Clients et comptes rattachés	10 683	14 015
Autres créances et comptes de régul.	3 165	2 177
Valeurs mobilières de placement	19	944
Disponibilités	649	1 353
Total de l'actif	27 577	29 873
PASSIF	31.12.03	31.12.04
Capitaux propres (Part du groupe)	6 948	11 038
Capital	6 757	10 155
Primes	369	2 729
Réserves et résultat consolidés	-178	- 1 846
Intérêts minoritaires	135	161
Avances conditionnées	1 634	1 390
Provisions pour risques et charges	124	170
Dettes	18 736	17 114
Emprunts et dettes financières	9 402	8 506
Fournisseurs et comptes rattachés	6 790	6 641
Autres dettes et comptes de régul.	2 544	1 967
Total du Passif	27 577	29 873

20.3.2 Compte de Résultat consolidé

Milliers d'Euros	31.12.03	31.12.04
Chiffre d'affaires	23 342	25 992
Autres produits d'exploitation	42	754
Achats consommés	-13 295	- 16359
Charges de personnel	-5 667	- 5122
Autres charges d'exploitation	-3 666	- 3 926
Impôts et taxes	-280	- 343
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-551	- 863
Résultat d'exploitation	-75	133
Charges et produits financiers	-508	- 532
Résultat courant des entreprises intégrées	-583	- 399
Charges et produits exceptionnels	720	- 213
Impôts sur les résultats	-156	- 7
Résultat net des entreprises intégrées	-19	- 619
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-241	- 241
Résultat net de l'ensemble consolidé	-260	- 860
Intérêts minoritaires	20	- 25
Résultat net (part du groupe)	-240	- 885
Résultat par action (en euros)	-0.11	- 0.32
Résultat dilué par action	-0.11	- 0.32

20.3.3 Tableau des flux de trésorerie au 31/12/2004

	31.12.03	31.12.04
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-260	- 860
Elimination des charges et produits sans		
Incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
. Amortissements et provisions (a)	1 029	1 038
. Variation des impôts différés	-62	0
. Résultat de cession	-3	- 10
. Quote part de subventions d'investissement	-5	- 5
Abandon de créances	-799	89
	_____	_____
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-100	252
Variation du besoin en fonds de roulement	2 499	- 3 192
	_____	_____
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	2 399	- 2 940
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Charges à répartir	45	
Acquisition d'immobilisations	320	63
Cession d'immobilisations	-5	- 10
Réduction d'immobilisations financières	-47	- 4
Incidence des variations de périmètre (b)	51	

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	364	49
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Versements d'avances conditionnées	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentations de capital en numéraire	0	5 797
Nouveaux emprunts et financements (c)	7	1 058
Remboursements d'emprunts	-2 282	- 1 329
Remboursements d'avances conditionnées	-53	- 243
	_____	_____
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (3)	-2 328	5 243
Variation de trésorerie (1) - (2) + (3)	-293	2 254
Trésorerie d'ouverture	-30	- 323
Trésorerie de clôture	-323	1 931

Notes au tableau des flux de trésorerie :

a) à l'exclusion des provisions sur actif circulant

b) Les incidences des variations de périmètre ont été calculées comme suit :

	12/03	12/04
Remboursements crédit vendeur APELEM	51	0

c) La société ayant recours de façon permanente à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement.

Les cessions de créances s'élèvent à 3 936 milliers d'euros au 31/12/2004 contre 2 893 milliers d'euros au 31/12/2003.

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice	2005						2004					
	Cazes, Bernard, Godyn		Consultants Auditeurs		M. Alain Méric		Cazes, Bernard, Bernard		Consultants Auditeurs		M. Alain Méric	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	27	68%	27	68%	12	100%	23	100%	22	100%	11	100%
Missions accessoires	13	33%	13	33%		0%		0%		0%		0%
Sous total Audit	40	100%	40	100%	12	100%	23	100%	22	100%	11	100%
AUTRES PRESTATIONS				0%				0%		0%		0%
Fiscal	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres prestations	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Sous total autres prestations	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL	40	100%	40	100%	12	100%	23	100%	22	100%	11	100%

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Cf. Sections 9.1.3.5 et 9.1.3.6 sur page. 32

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Cf. 20.1.4.1.10 'Capitaux propres' p. 81

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.2.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil - Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.2.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Le groupe DMS n'a pas conclu de contrat significatif autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe page 26.

La SC Mediag est une société civile appartenant à DMS. Elle gère les locaux de DMS et MEDILINK.

Afin de faire face aux difficultés de trésorerie mentionnées en 9.1.3.3 et 9.1.3.5, le conseil d'administration de DMS a autorisé le 24 février 2006 la cession des parts de la société civile MEDIAG (société civile au capital de 838469,59€ libérés partiellement, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°413135476 représentée par M. Antoine Rabaste, son gérant) moyennant le prix de 566 000 €. Ce prix est déterminé par différence entre l'évaluation faite des bâtiments par un cabinet indépendant et les loyers restants dus sur le contrat de crédit bail contracté par la société civile MEDIAG (soit 689 K€). Conformément à la décision du conseil d'administration, les parts de la SC Mediag ont été cédées à M. Antoine Rabaste le 11 mai 2006.

La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SA APELEM produit des appareils de radiologie et elle est située à Nîmes.

La SARL LTR gère les contrats de maintenance dans la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère les contrats de maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry dans la région parisienne.

Ces quatre entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.